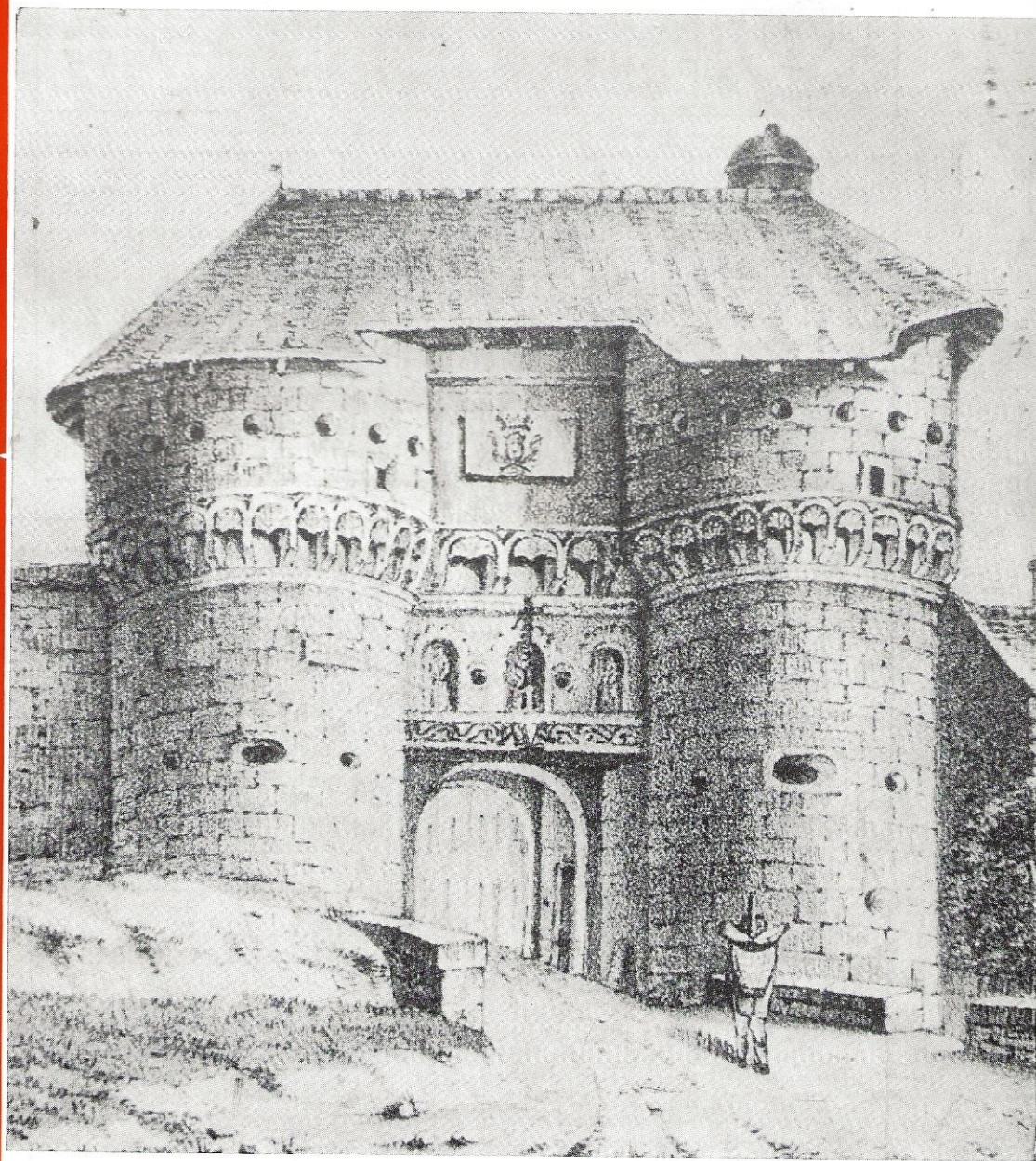


REVUE

EDITEE PAR L'ASSOCIATION
CULTURELLE ET D'ETUDES
DE JOIGNY

L'ECHO de Joigny



N° 12

LA PORTE SAINT-JACQUES A JOIGNY
(démolie en 1824)

ROUSSEAU

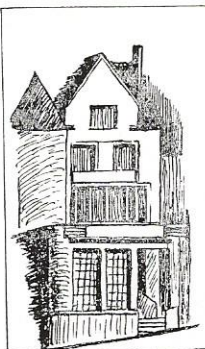
CADEAUX - ART DE LA TABLE
LISTES DE MARIAGE

50, rue Cortel



89 - JOIGNY

Tél. : 62-23-69



JEAN-LOUIS

INSTITUT
DE BEAUTE

PARFUMERIE

Coiffure
Dames-Hommes

3, Quai Gl-Leclerc
89300 JOIGNY
Tél. : 62-12-62

Maurice BONNET

OPTICIEN
AUDIOPROTHESISTE

Adaptateur de lentilles
cornéennes

Tél. : 62.03.56 - JOIGNY
22, Rue Gabriel-Cortel

MIGENNES

62, Avenue Jean-Jaurès.

AUTO-ECOLE ST-ANDRE

9, Av. Roger VARREY
JOIGNY 89 - Tél. : 62.10.18

Cours de Code
Permis et perfectionnement
sur véhicules modernes

*Le meilleur
Consultez-nous - accueil vous
sera réservé*

Location de voitures
sans chauffeur

Tourisme et utilitaire

CONCESSIONNAIRE
RENAULT

Tél. : 62-22-00

JOIGNY

THOMSON
DUCRETET
ATLANTIC
FRIGECO

G. PIERROT

DISTRIBUTEUR AGREE

28, rue de l'Etape, JOIGNY
Tél. : 62.17.92

SERVICE APRES VENTE

CHARCUTIER - TRAITEUR
Lunchs - Dîners - Soirées
CHABAUD et Cie
13 quai Ragobert, 89 - JOIGNY

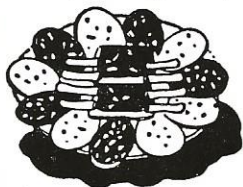
Tél. 62-13-61

Location de

matériel

Cuisiniers et
Maîtres d'Hôtel

Devis de toutes
importances



DEMENAGEMENTS
TRANSPORTS

Rail — Garde-Meubles — Route

ANDRÉ GATEAU

43, Av. Gambette, Joigny - 89

Tél. : 62.17.43

Correspondant S.N.C.F. et D.E.S.

MODERN' HOTEL

89-JOIGNY

T. 62-16-29

Rôtisserie - Tournebroche

Salles et salons pour congrès
Repas d'affaires



CONFECTION CHEMISERIE BONNETERIE

pour Hommes
et Dames

Vêtements
REMY

Tél. : 62-18-73

3, rue G.-CORTEL



CHAUSSURES DELAVOIX

3, Avenue GAMBETTA



JOIGNY

Tél. :
62.00.47

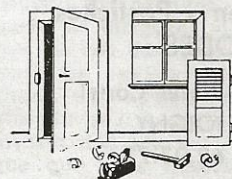
PARQUETS BATIMENTS
VITRIFICATION

Menuiserie DARNIS

Rte de Chamvres - T. 62-23-08

JOIGNY

Installateur
des fermetures
PERRIER
fer et bois

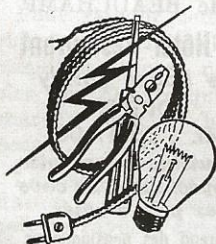


ELECTRICITE GENERALE P. MONTESSINO

8 et 10
Place du Pilori
T. 62.14.30

Agent agréé :

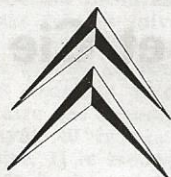
VEDETTE
LINCOLN
THOMSON-
ATLANTIC



GASTEAU

CHARBONS - MAZOUT
FERS

10, Avenue Gambetta
Tél. : 62.01.51 - Jaigny



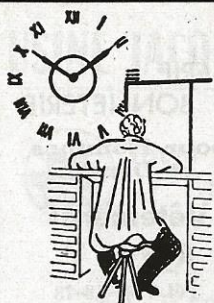
CITROËN

AUTOBIANCHI

S.A.J. — 47 bis, Avenue Gambetta — JOIGNY

Tél. : 62-23-90

LOCATION SANS CHAUFFEUR



A. Mathieu

25, rue
G.-Cortel
Tél. : 62.12.65
Joigny

Montres
OMEGA et LIP
Atelier
de réparations.

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

BANQUE SOISSON - MAUGEY

Banque privée fondée en 1835

Siège Social : SENS

**TOUTES OPERATIONS
DE BANQUE**

*(Prêts à la Construction, Prêts
Personnels....)*

Agence à JOIGNY
Rue d'Etape Tél. : 62-03-45

**André et Mireille
GERMINEAU**

COIFFURE DAMES

**Biosthéticien - Postiches
MODES**

33, rue Gabriel Cortel
89 - JOIGNY
Tél. : 62.03.72

Assurances

Retraites

Crédits

Marcel RENAUD

**Rue de Brion
Place Colette**

TEL. 62-08-97

89 - JOIGNY

ROBERT et SIMONE

11, Place du Piloni
Joigny - Tél. : 62.22.98

*Coiffent les Messieurs
avec ou sans rendez-vous*
PARKING

AU LION D'OR



Propriétaire :
R. de BEAUCHAMP

Bar - Hôtel - Restaurant

Rue Roger Varrey
JOIGNY

Tél. : 62.17.00

*Sa cuisine bourgeoise
Ses spécialités. Sa cave
Ses prix étudiés*

On prend des pensionnaires

QUINCAILLERIE CROUZY et Cie

52, AVENUE GAMBETTA — JOIGNY

Tél. : 62-22-33

**FOURNITURES DE BATIMENT — OUTILLAGE — METAUX
SANITAIRE — ROBINETTERIE**

CONCESSIONNAIRE ARTHUR MARTIN

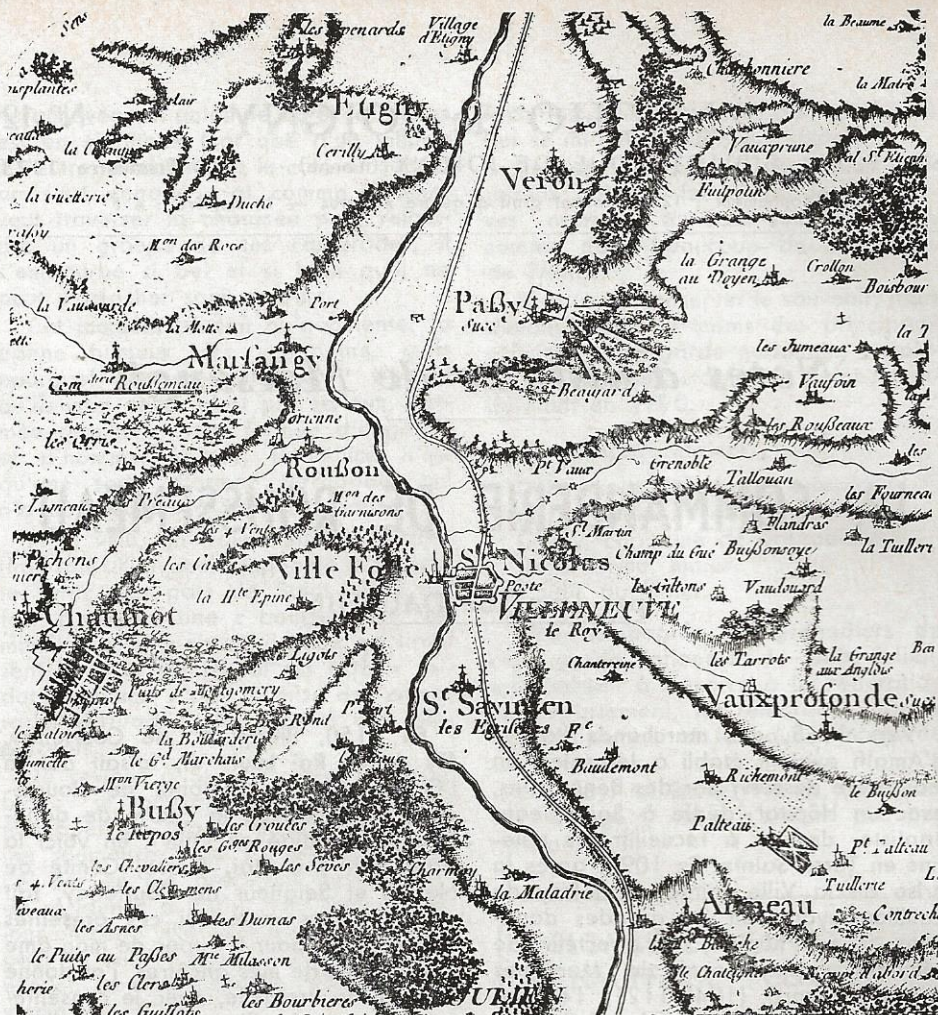
Notes d'histoire de Marsangis

LA COMMANDERIE DE ROUSSEMEAU

par Jean-Luc DAUPHIN

Vers 1068, des marchands italiens d'Amalfi avaient établi à Jérusalem un monastère desservi par des Bénédictins, avec un Hôpital, dédié à Saint Jean-Baptiste, destiné à recueillir les pèlerins en Terre Sainte. En 1099, après la prise de la Ville sainte, Godefroy de Bouillon ayant fait de grandes donations à cet hôpital, le directeur de celui-ci, un provençal de Martigues nommé Gérard (1040-1121) l'affranchit de la tutelle des Bénédictins et, s'inspirant de la Règle de Saint Augustin, fonda une nouvelle congrégation dont les membres prirent le nom d'Hospitaliers de Saint-Jean ou de Frères de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem. Raymond du Puy, successeur de Gérard le Bienheureux, leur donna une Règle qui fut confirmée par les Papes Pascal II en 1113 et Calixte II en 1120. L'Ordre, exempté de la soumission à l'autorité cléricale et civile locale, était directement soumis au Pape. Il possédait, en Occident, des maisons dotées d'un domaine agricole nommées Commanderies qui étaient également abris et postes de police et de secours pour les pèlerins et les voyageurs. Ces domaines étaient généralement échus à l'Ordre par une donation effectuée par quelque grand seigneur et parfois même par le roi, comme c'est le cas pour la Commanderie de Launay, à Saint-Martin-sur-Oreuse, près de Sens, fondée en 1133, par le Roi Louis VI le Gros.

En 1150, Pierre 1^{er} de Courtenay, fils de ce Roi Louis VI, faisait don à l'Ordre de son domaine de Roussemeau. Le texte de la charte de donation était rédigé en latin : en voici la traduction : « Moi, Pierre, Comte de Nevers et Seigneur de Courtenay, fait savoir à tous ceux qui ces présentes verront, que, pour le repos de mon âme et de celles de mes ancêtres, j'ai donné en aumône éternelle, avec le consentement de ma famille, mon domaine de Rousselus, avec toute justice et souveraineté, et toutes les dîmes tant de ce domaine que de Marsangiacus, aux Frères de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem. J'ai accordé aux hommes qui y vivent une liberté telle que celui qui veuille habiter dans ledit domaine, y ait un accès libre ; et même que celui auquel sa demeure en ce domaine ne conviendrait pas, puisse s'en aller, en gardant tous ses meubles ; cependant en pareil cas les biens immeubles resteront au précepteur qui sera là à ce moment. De plus, j'ai établi que tout possesseur d'une maison dans le susdit domaine remettra chaque année à ce même précepteur deux sols parisis le jour de la foire de Saint-Julien ; de même, que ce précepteur percevra chaque année, le jour de la Fête de Tous les Saints pour chaque demeure ou grange, quatre sols parisis de Cens, une mine d'avoine et une poule de Coutume ; de même, que les hommes



(Cliché Jan).

La carte de Cassini est fort utile pour comprendre l'origine de nombreux bourgs, écart, fermes isolées. Ainsi à l'ouest de Marsangy, la Commanderie de Rousseumeau. Nos lecteurs du secteur de Villeneuve-sur-Yonne pourront s'exercer à compléter leurs connaissances.

possédant des chevaux ou des bœufs devront à ce même précepteur deux fois l'an la corvée de char et une fois un moissonneur ; les autres serviront deux fois l'an de leurs propres bras. Mais tous ceux qui demeureront en ce domaine seront astreints au moulin, au four et au pressoir dudit précepteur. Il y aura aussi des amendes, les grosses de soixante sols parisis, mais les petites de quinze.

« Je promets, en mon nom et en celui de mes descendants ou héritiers, avec le consentement de mes proches, de maintenir avec fermeté cette donation et de toujours l'observer. En témoignage et en confirmation éternelle de

cela, j'ai voulu que les présentes lettres soient faites et validées par mon sceau. Fait à Courtenay, en mon château, l'An du Seigneur Mil Cent Cinquante ».

Nous voyons ainsi que Pierre de Courtenay accordait en quelque sorte aux habitants du domaine une « charte de bourgeoisie » : l'attachement à la terre, clef du servage, est aboli, et la propriété de ses meubles est permise. Cette franchise est importante pour l'époque.

La même année, également à Courtenay, le Prieur de l'Hôpital Saint-Jean en France, Anselin, répondait à la donation de Pierre de Courtenay. En reprenant les termes mêmes de la charte

te de donation, il confirmait pour les habitants de Roussemeau les droits concédés par Pierre de Courtenay.

Seize ans plus tard, le 5 février 1166 au Latran, le Pape Alexandre III confirmait la donation de Pierre de Courtenay en insistant sur la possession des dîmes de la paroisse de Marsangy « tant grosses que menues »

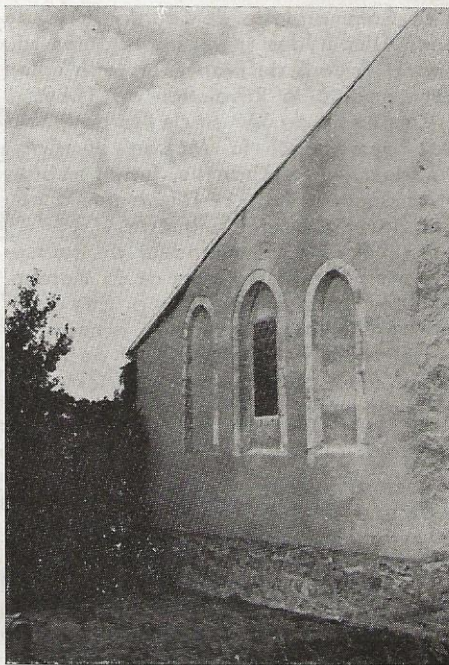
Cette attribution de la totalité des dîmes de la paroisse de Marsangy à la Commanderie de Roussemeau fut à l'origine de plus d'un conflit entre le curé de Marsangy et le Commandeur... La querelle s'envenima au point qu'il fallut, en 1259, puis de nouveau en 1275, conclure une transaction par devant l'Official de Sens.

Par ces transactions, le curé de Marsangy renonçait à percevoir toute dîme sur les lieux propres de la Commanderie, demeures, granges, prés et bois. Par contre, les biens de sa cure étant insuffisants et ayant été dévastés par les guerres, il pouvait dorénavant toucher la moitié des dîmes de sa paroisse jusqu'à ce que sa cure lui suffise de nouveau pour vivre. Cependant, en signe de haut domaine, il devait payer au précepteur de Roussemeau une rente de vingt sols tournois et pourvoir à l'entretien et à la réparation de la grange aux dîmes ce qui n'était pas une petite affaire en ces périodes troublées. De plus, il lui était imposé d'amener la procession de Marsangy à Roussemeau et « y dire messe le jour ou lendemain de Pâques, le premier jour des Rogations et le lendemain de Pentecôte et es les festes de Saint Jehan Baptiste et de la Croix ».

Ce statu-quo se maintint tel quel jusqu'en 1789.

Le Commandeur de Roussemeau était Seigneur pour moitié de la « ville et terroir » de Marsangy. Il recevait, en conséquence, la moitié des revenus de la prévôté, la moitié aussi de tous les impôts féodaux, taille, censive, bourgeoisies, corvées, herbages... Le droit de nommer et instituer prévôt, procureur fiscal, greffier, sergents et autres se faisait alternativement entre le Commandeur de Roussemeau et le Seigneur de l'autre moitié de Marsangy !

Par contre, les droits de pêche sur l'Yonne n'allaient que pour un seul quart au Commandeur, ainsi qu'un des quatre plats de poissons que devaient



Restes de construction de l'ancienne chapelle de la Commanderie de Roussemeau : les trois ogives du pignon de l'est.

les pêcheurs « aux quatre bonnes fêtes de l'an ».

Le Commandeur de Roussemeau a alors une telle prééminence en la justice sur Marsangy « qu'un prisonnier pour quelconque cas que ce soit ne se peut retenir audit Marsangy plus de 24 heures, mais qu'il faut que, les dites 24 heures passées, le prisonnier soit rendu en les prisons de Roussemel pour le garder tant que besoin sera et aux frais de qui l'y apportera ».

Là encore, cette situation se maintint au cours des siècles.

La Commanderie de Roussemeau était l'une des plus prospères lorsque commença le XIV^e siècle, un des plus sombres de l'Histoire de l'Occident... En cette époque de troubles, les documents sur Roussemeau se font plus rares.

La Guerre de Cent Ans débuta en 1337. En 1348, Grande Peste Noire... On comptait encore trois prêtres et un Frère servant à Roussemeau en 1373.

Mais la guerre a dévasté Roussemeau et les environs ; la région est déserte, la Commanderie en ruines. Par décret du 14 février 1474, elle fut unie

à la Commanderie de Launay, près de Sens, l'une des plus importantes du Grand Prieuré de France et cette union dura jusqu'à la Révolution de 1789.

Dès la fin du XV^e siècle les bâtiments de Roussemeau, la Maison du Commandeur et la chapelle furent rebâties et la Commanderie se releva peu à peu des dommages de la guerre.

En 1497, le Commandeur de Roussemeau était le Frère Gilles de la Marche. Il intenta cette année-là un procès à son voisin Nicolas Chaumare, accusé de vouloir capter les eaux du Rû de Montgerin, eaux qui irriguaient les terres de Roussemeau et faisaient tourner le moulin banal de la Commanderie. Chaumare se vit interdire de faire « aucune chaussée ni retenue d'eau audit Rousseau pour empêcher qu'il n'ait son plein et entier cours ancien et accoutumé ».

Le Commandeur Gilles de la Marche n'habitait pas souvent Roussemeau. Il préférait rester à Villeneuve-le-Roy où la Commanderie possédait depuis le XIII^e siècle une dépendance, la Maison de la Croix-Blanche, près de la Porte de Joigny. De tout temps accord avait été passé entre le Commandeur de Roussemeau et les Bourgeois villeneuviens pour qu'en ces temps de guerres l'accès aux murs de la ville enclos dans la cour de la Croix-Blanche, restât libre aux Archers, puis aux canonniers.

Ainsi toutes les fois que la défense de la Ville l'avait requis, le Commandeur avait ouvert sa cour... Or, en 1498, le Frère Gilles de la Marche refusa le passage au Gouverneur et aux Officiers de la Ville. Grand émoi dans Villeneuve ! Que faire ? La guerre menaçait... Allait-on entrer de force ? Faire abattre le grand portail ? Ne fallait-il pas mieux négocier ?

Mais le puissant Frère Gilles ne négociait pas facilement et était d'un tempérament procédurier... On recourut au tribunal du Bailliage de Sens ; le 4 février 1498 le Frère Gilles de la Marche fut condamné à 1500 livres d'amende... Les Villeneuviens s'en réjouissaient déjà, mais notre Commandeur n'était pas désarmé pour autant : il fit ajourner l'affaire au Parlement de Paris ! Dès les 19 et 20 février, les habitants de Villeneuve et le bailli de Sens lui-même furent assignés en justice par l'irascible Frère Gilles qui adressa force mémoires aux Juges... Finalement il n'y eut pas de jugement en cette délicate affaire.



*Vieille porte de la Commanderie
(fin XV^e siècle) en maellons du
Gâtinais.*

Les Villeneuviens préférèrent installer ailleurs leurs batteries de canons, car, pendant ce temps la guerre menaçait toujours !

En mai 1536, le Commandeur de Launay, Pierre de Fontaine, se vit obligé de vendre la moitié qui lui appartenait de la terre et Seigneurie de Marsangy par suite d'une charte du Roi François I^{er} où celui-ci demandait la vente des biens des églises pour subvenir aux frais de la Guerre.

C'est Pierre II Guillaume, Seigneur de l'autre moitié de Marsangy, qui remporta la vente aux enchères pour 732 livres tournois. La Seigneurie de Marsangy était réunifiée... Mais, le 4 octobre 1564, le Roi Charles IX rendit un arrêt permettant aux Ordres de racheter les biens qu'ils avaient aliénés pour la subvention de 1536. Pierre Guillaume de Marsangy ne toucha que 325 livres pour le rachat et une indemnité de trente écus...

Deux siècles plus tard, en 1787, le Chevalier Maximilien de Marsangy ancien Ecuyer de main du Roi Louis XV, descendant direct de ce Pierre Guillaume que nous avons vu spolié, réussissait

à réunifier définitivement Marsangy après de longues négociations avec le Bailli de Crussol, Administrateur Général du Grand Prieuré de France.

A ce sujet, Menu de Chomorceau écrit avec finesse dans ses « Notes Historiques » inédites :

« Vers 1788, Monsieur de Marsangy obtint, avec beaucoup de peine et de dépenses... cette moitié indivise de la Seigneurie de Marsangy, qui ne consistait presque qu'en droits honorifiques, contre la bonne ferme de Bracy et autres objets. En 1789, Monsieur de Marsangy, qui croyait avoir fait une excellente affaire de devenir seul Seigneur de Marsangy, eut la douleur de voir toutes les Seigneuries supprimées sans indemnité ! Il mourut peu après... ».

Aux XVI^e et XVII^e siècles, la Commanderie de Roussemeau avait retrouvé une nouvelle prospérité. Les cultures de la vigne et des céréales se développaient. Les rendements étaient excellents. De 1537 à 1664 le revenu du domaine agricole passa de 900 à 1900 livres, ceci à une époque où l'argent ne se dévaluait guère. Le domaine était alors de plus de 400 arpents, soit environ 160 hectares.

Au XVIII^e siècle, les grands bois de la Commanderie exploités en coupes à long terme, ce qui était une nouvelle source de revenus pour cette petite Commanderie.

Mais arriva bientôt la Révolution. La Commanderie dut être vendue comme Bien National.

Cette vente ne débuta que le 5 juillet 1793 avec la mise aux enchères de la

Maison de la Croix-Blanche à Ville-neuve et des cinq arpents de terres proches. Christophe Yver, un négociant Villeneuvien emporta le tout pour 12425 livres.

Enfin, le 6 mai 1795, fut vendue la ferme de la Commanderie « du cy-devant Ordre de Malthe ». A cet effet, elle avait été divisée en 30 lots. Le premier de ces lots, comprenant les seuls bâtiments de la ferme, fut vendu pour 112 000 livres à Jean-Charles Acault, autre négociant de Villeneuve-sur-Yonne. Les autres lots étaient composés de terres et de près.

C'est en 1796 que furent adjugés à leur tour les bois de la « cy-devant Commanderie ».

Néanmoins, la Révolution s'écoula sans heurts à Roussemeau comme d'ailleurs à Marsangy.

Roussemeau — ironie du sort — était devenu un hameau de la Commune de Marsangy.

En 1814, lors de la campagne de France, les bâtiments de l'ancienne Commanderie furent incendiés et détruits en partie.

Il ne reste aujourd'hui presque rien de cette Commanderie : seuls quelques vestiges de la chapelle, la trace de trois fenêtres ogivales, jambages et linteaux de porte (XV^e s.) Le vieux moulin en bois dont la grande roue tournait encore sur le Ru de Montgerin, a brûlé en 1931.

**

L'histoire complète de la Commanderie de Roussemeau paraîtra prochainement dans un opuscule intitulé « Histoire d'un village : Marsangy ».

Pour l'argent, dormir c'est mourir un peu !

**Faites vivre votre épargne
en la confiant à la
BANQUE POPULAIRE DE L'YONNE**



Monsieur le comte de Cézy *inspirateur de Racine*

par M. VANNEROY

Je dédie cette petite étude à la mémoire de notre ami M. Attuyt, qui en avait choisi le sujet et recueilli les principaux documents dans les Archives du Ministère des Affaires étrangères. Toujours intéressé par l'histoire de Cézy, sa patrie d'adoption, il fut intrigué par la préface de la tragédie de Racine, *Bajazet*, relue à la suite de quelques représentations données par le théâtre Pigalle durant l'hiver 1971/1972.

Voici ce qu'il y lut :

« Quoique le sujet de cette tragédie ne soit encore dans aucune histoire, il est pourtant très véritable. C'est une aventure arrivée dans le Sérail, il n'y a pas plus de trente ans. M. le comte de Cézy était alors ambassadeur à Constantinople. Il fut instruit de toutes les particularités de la mort de *Bajazet*, et il y a quantité de personnes à la Cour qui se souviennent de les lui avoir entendu raconter, lorsqu'il fut de retour en France. M. le chevalier de Nantouillet était du nombre de ces personnes. Et c'est à lui que je suis redevable de cette histoire... ».

Et dans la seconde préface :

« Il (M. le comte de Cézy) fut instruit des amours de *Bajazet*, et des jalousies de la sultane. Il vit même plusieurs fois *Bajazet*, à qui on permettait de se promener quelquefois à la pointe du Sérail, sur le canal de la Mer Noire. M. le comte de Cézy disait que c'était un prince de bonne mine. Il a écrit depuis les circonstances de sa mort ».

Le comte de Cézy en question était Philippe de Harlay, qui, après les guerres et les troubles du XVI^e siècle fut chargé de reprendre en Orient le grand rêve des croisades et les relations commerciales inaugurées deux siècles auparavant par Jacques Cœur. Son ambassade, assez mouvementée, comme nous le verrons, marque dans les Temps Modernes, le début de cette Question

d'Orient, qui ne cesse de peser sur notre politique.

Il est d'ailleurs remarquable qu'il était lui-même un descendant de Jacques Cœur, et son successeur sur la terre de Cézy.

Lors de la disgrâce de celui-ci, en 1451 ses biens furent confisqués par Charles VII et Cézy attribué à Chabannes ; puis, celui-ci disgracié à son tour, restitué à Geoffroy Cœur, son fils et héritier. En 1488, un accord intervint qui consacra le partage entre Chabannes et la veuve de Geoffroy. En 1503, Louis de Harlay, qui épouse Germaine Cœur, seconde fille de Geoffroy, se fait attribuer Cézy, soit par droit lignager, soit par rachat. Ils eurent dix-huit enfants, dont six filles religieuses.

En 1544, son septième fils, Louis, hérite de Cézy et de Champvallon.

Le fils de celui-ci, Jacques, devenu en 1582 premier écuyer du duc d'Anjou, vécut à la Cour, eut une intrigue avec la Reine Margot, et prit le parti des Guise. Il fut gouverneur pour la Ligue des villes de Sens, Joigny et Ville-neuve-le-Roi.

Enfin, la terre de Cézy fut érigée en Comté pendant l'Ambassade de notre Philippe de Harlay, pour le récompenser de ses loyaux services. Il est d'ailleurs digne de remarque que ces relations diplomatiques entre la France et la Sublime-Porte se soient nouées lors des premières tentatives de commerce amorcées dès le XV^e siècle par Jacques Cœur. Celui-ci avait, en effet, armé dans le port de Marseille plusieurs vaisseaux, l'un même en participation avec le roi de France, et faisait des voyages réguliers, drainant vers la France le commerce des mers d'Orient. A tel point qu'un chroniqueur de ce temps rapporte : « Il n'y eut en la mer d'Orient mât revêtu, sinon des fleurs de lys ».

Interrompues par la disgrâce de Jacques Cœur, puis par les guerres et trou-

LES MALHEURS DE CÉZY

par TALLEMANT DES RÉAUX

Madame de Moret était de la maison de Bueil. N'ayant ni père ni mère, elle fut nourrie, je pense, chez Madame la Princesse de Condé Charlotte de la Trémouille. Elle était là à bonne école ! Henri IV qui ne cherchait que de belles filles, et qui, quoique vieux, était plus fin sur ce chapitre-là, qu'il n'avait été en sa jeunesse, la fit marchander, et on conclut à trente mille écus. Mais Madame la Princesse de Condé souhaita que, par bienséance, on la mariât en figure si j'ose ainsi dire. Cézy, de la maison de Harlay, homme bien fait et qui parlait agréablement, mais qui avait mangé tout son bien, s'offre à l'épouser. On les maria un matin. Le roi, impatient, et ne goûtant pas trop qu'un autre eût un pucelage qu'il payait, ne voulut pas permettre que Cézy couchât avec sa femme et la vit dès ce jour-là. Cézy, lâche comme un courtisan ruiné, prétendait ravoïr sa femme le lendemain, résolu de tout souffrir pour faire fortune ; mais elle n'y voulut jamais consentir. On rompit le mariage, à condition que Cézy aurait les trente mille écus.

Il se maria après avec Bethune, fille de la Reine, aussi laide que l'autre était belle. Les trente mille écus ne durèrent pas longtemps, et depuis, pour se remettre, il demanda l'ambassade de Turquie, où, contre l'ordinaire, il mena sa femme, mais il ne craignait pas autrement que le Grand Seigneur la fit enlever pour la mettre dans son sérail.

En passant à Turin, il laissa sa fille à Madame de Savoie. Elle était belle et y fut comme favorite ; mais il fallut la renvoyer parce qu'elle contre-faisait le bossu (le Duc de Savoie) qui était amoureux de sa belle-fille. Elle avait fait quelque fortune, au retour elle épousa M. de Courtenay.

Le bossu était galant. En une collation qu'il donna à Madame, toute la vaisselle d'argent était en forme de guitare, parce qu'elle aimait cet instrument.

Cézy fit tant de sortes de friponneries en Turquie, que tout le commerce cessa, et il fallut, au bout de dix-huit ans y envoyer M. de Marcheville, qui eut bien de la peine à le tirer de là. Il demeura huit ans à Venise avant de rentrer en France. Enfin, de retour à Paris, il reparut avec un train assez raisonnable, car il avait mis quelque chose à part pour ses vieux jours. Au sortir d'une maladie en avril 1612, il allait presque tous les jours planter sa chaise sur les degrés de la pompe du Pont Royal pour y prendre l'air ; il y donnait rendez-vous aux gens. On m'a assuré qu'au commencement de la Régence de la Reine, on comptait entre ceux qu'on disait être en passe de gouverneur du Roi un homme tel que je viens de le dépeindre.

bles civils du XVI^e siècle, il est singulier que Louis XIII et Richelieu eussent eu recours pour les renouer aux lointains descendants de ce découvreur de l'Extrême-Orient.

Car, en 1611, l'Ambassadeur de France à Constantinople est déjà un Harlay, Achille de Sancy, baron de la Molle.

Voici ce que nous en dit l'histoire de Lavisse (Tome VII, p. 248) ;

« Quant à notre ambassadeur à

Constantinople, qui devait protéger notre commerce, il était sans crédit. Il avait vingt-cinq ans, et ne savait rien de l'Orient. Il fut insulté par le Grand Vizir, arrêté et obligé de payer une grosse « avarie ».

Il tint malgré tout jusqu'en 1620, date à laquelle notre Philippe de Harlay lui succéda. Sa carrière fut infiniment plus brillante.

Monsieur Attuyt put en suivre les différentes étapes à travers la correspon-

Chez «TEEN - AGE»

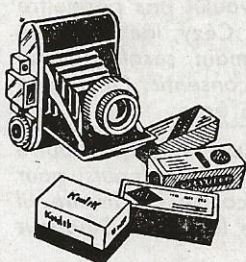
3, rue Montant-au-Palais
JOIGNY

LA BOUTIQUE POUR TOUS

Confection pour les Jeunes

Dépositaire des marques :

SORTILEGE - Jacques ESTEREL
MINUIT - ODILENE



« JAN »
STUDIO

18, avenue
Gambetta
JOIGNY

SPECIALISTE PHOTO-CINE
PORTRAITS — IDENTITE

CAISSE CRÉDIT AGRICOLE

Avenue Roger-Varrey
JOIGNY

Toutes opérations
de banque, bourse, change,
tous crédits

CENTRAL GARAGE

Concessionnaire **PEUGEOT**

VENTES - ACHAT - ECHANGE

Avenue Jean-Hémery
89 - JOIGNY

Tél. 62-08-76

Mécanique, Tôlerie, Peinture
STATION SERVICE

S. R. C. M.

Société de recherches et de
Constructions mécaniques

Siège social : 31, rue du Mans
92 - COURBEVOIE

Usines et Services Techniques a
JOIGNY - 89

Mécanique — Tôlerie — Chaudronnerie
industrielle — Appareils et installations
de traitement des eaux — Travaux bois
et inox

CARRELAGE — FAIENCE
MOSAÏQUE — PIERRE
MARBRE



Joseph
ZAK

Rue Debussy
89 — JOIGNY



Agence **PANIS**

Georges FAVARD

SUCC^e

ADH N° 1773

Achat — Vente — Expertise
Location
Administration d'immeubles

10, rue Ile-Saint-Jacques
89 - JOIGNY Tél. : 62-15-72

D. VALENTIN

9, rue Lamartine
89 - JOIGNY



Chauffage
Sanitaire
Plomberie

dance diplomatique des Affaires Etrangères.

Volume Constantinople 3-1600-1628 et
Volume » 4-1629-1630

Tous les feuillets de ces volumes sont des documents originaux, avec quelques rares copies, faites à l'époque. Cette correspondance contient de nombreuses lettres échangées entre Louis XIII, Richelieu et leurs collaborateurs, d'une part, et d'autre part, le comte de Cézay et les personnes envoyées à Constantinople en mission.

Les lettres du comte de Cézay sont souvent écrites de sa main et signées « Cézay », d'autres qui sont en général des rapports sur la situation sont chiffrées et calligraphiées.

Cette correspondance nous renseigne sur les multiples activités de l'Ambassadeur. Tout d'abord, son rôle de défenseur des communautés chrétiennes d'Orient, rôle séculaire assumé par la France au cours des siècles. Tel ce commandement adressé à Ferolch Pacha Gouverneur de Jérusalem et au Cadi dudit lieu pour le recouvrement des lieux usurpés par les Arméniens et autres, obtenu par M. le comte de Cézay en 1621. « Vous soit notifié que Philippe de Harlay, baron de Cézay, maintenant ambassadeur de France à cette Porte de Félicité ».

Le comte de Cézay a ajouté à ce titre, de sa main :

« remettre les religieux francs en possession de Béthléem traduit par le Rd Père Bernard de Paris, capucin ».

Le comte de Cézay a ajouté en marge de ce document :

« Ce commandement (destiné) à obtenir du Sultan Osman (une action) contre les Arméniens qui avaient usurpé une partie des Saints Lieux avant mon arrivée à Constantinople a été vu ces jours-ci par le Grand Vizir et a servi contre les Grecs. Péra, ce 9 avril 1636 (a).

Et de 1624. Longue lettre du sieur de Cézay à M. de la Ville sur la situation des religieux français (b).

D'autres lettres sont destinées à renseigner la Cour de France sur les Affaires Ottomanes :

Telles celles portant la date du 24 et 27 décembre 1628 au sujet de l'attentat contre la personne du sultan

Osman et de son étranglement par les Janissaires qu'il rendait responsables de ses défaites en Pologne (c).

ou celle du comte de Cézay au Cardinal de Richelieu, datée du 10 nov. 1629 pour l'informer de la situation en Transylvanie, et de l'influence de la Maison d'Autriche et des Princes protestants en Turquie (d).

La longue rivalité de la France et de la Maison d'Autriche était en effet grandement influencée par les alternatives des invasions. Il ne faut pas oublier que Vienne reste jusqu'au XVIII^e siècle sous la menace des attaques des armées turques.

De même, le comte de Cézay prend part à la victoire du Roi et de Richelieu à la Rochelle, les en félicite respectueusement et les informe du grand retentissement de la prise de cette ville en Orient (e).

Mais cette carrière diplomatique qui semble avoir été brillante fut troublée par des soucis personnels, de gros embarras d'argent. La situation d'ambassadeur du Roi de France n'était pas aisée. Elle obligeait son titulaire à une vie fastueuse, digne du prestige de la France. Il n'était pas régulièrement appointé, rarement payé, trop loin de la Cour pour n'être pas oublié dans les largesses royales. De plus, Philippe de Harlay était en difficultés financières avec des commerçants marseillais. On aimerait savoir si c'était là une suite lointaine des entreprises de Jacques Cœur ?

Quoi qu'il en soit, ces difficultés apparaissent dans la correspondance dès 1625 et 1626 par plusieurs lettres à M. de la Ville, et par les plaintes des commerçants marseillais eux-mêmes (f.). Une visite d'un certain Deshayes semble avoir été funeste au prestige de l'ambassadeur, qui finit par être relevé de son ambassade vers la fin de 1631, et remplacé par M. de Marcheville qui semble s'acharner à sa perte. Ici nous retrouvons l'Histoire de Lavisse :

Le comte de Marcheville venu pour le remplacer (Philippe de Harlay) se rendit insupportable par ses extravagances aux Turcs, qui l'embarquèrent...

Il se venge de son échec par ce rapport au Cardinal :

« L'ambassade a été discréditée par les manquements du comte de Cézay,

dont le logis était si infâme qu'on ne se pourrait imaginer qu'un ambassadeur effectif y pût demeurer » (g).

Entre temps, Philippe de Harlay continue à se défendre ; les « Consuls » marseillais finissent par arriver à Constantinople en 1633 pour examiner les comptes et dettes du comte de Cézy (g). Par une lettre du 17 janvier 1634 le Roi les aurait obligés à payer les dettes de M. de Cézy (h).

Celui-ci s'est bien rétabli à son poste, qu'il assurera jusqu'en 1639.

Sa victoire définitive sur Marcheville et ses ennemis marseillais nous est attestée par un dernier document : « Trésorier de Mon Epargne, payez comptant au comte de Cézy cy devant Mon ambassadeur en Levant, où il fait à présent les affaires de l'ambassade, la somme de dix-huit mille livres que je lui ai ordonnée pour ses appointements des six premiers mois de la présente année. 1635 (i)

LOUIS.

Même ordre pour une même somme correspondant aux derniers mois de 1635, date du dernier décembre 1635 (j).

Et en date de 1637 : Documents montrant que la ville de Marseille doit payer les dettes du comte de Cézy à tous ses créanciers « y compris les Anglais » (k).

NOTES

(a) Arch. des Aff. Etrangères. Corr. Constantinople, Vol. 3 Fl 83.

(b) (id.) Fl 135-147.

(d) (id.) Fl 756 et 759.

(e) (id.) Vol. 4.

(f) Les lettres du comte de Cézy a/s de sa

situation personnelle et la correspondance des notables marseillais occupent dans le Vol. les feuillets n^{os} 224 - 259 - 261 - 293 - 295 - 298 - 321 - 334 - 335.

(g) feuillet 409.

(h) feuillet 335.

(i) feuillet 447.

(k) feuillet 595 et suivants.

Annexe : Note d'Etudes du Ministère :

Ambassadeurs de France à Constantinople :

1611-1620 Achille de Harlay de Sancy, baron de la Molle.

1620-1631 Philippe de Harlay, comte de Cézy.

1631-1634 Henry de Gournay, comte de Marcheville.

1634-1639 M. de Marcheville ayant été renvoyé par la Porte. M. de Cézy reprend les Affaires.

1639 Jean de la Haye, seigneur de Van-telet.

En 1638, la fille de Philippe de Harlay, chrétienne, épouse Louis de Courtenay, seigneur de Chevillon.

Plus tard, en 1730, leur descendante, Héléne de Courtenay, épouse Louis Bénigne de Bouffremont, dont les héritiers vendront Cézy au Général Desfourneaux.

RENÉ OUTTIER

Armurier

40, Avenue Gambetta

Tél. : 62-14-13 89 - JOIGNY

ARMES DE PRECISION
CHASSE TIR MUNITIONS
ARTICLES DE CHASSE - BALL-TRAP
MACHINES à coudre OMNIA

MAISON DE LA PRESSE

LIBRAIRIE - PAPETERIE - DISQUES

20, rue Gabriel-Cortel

Tél. : 62-21-51 JOIGNY



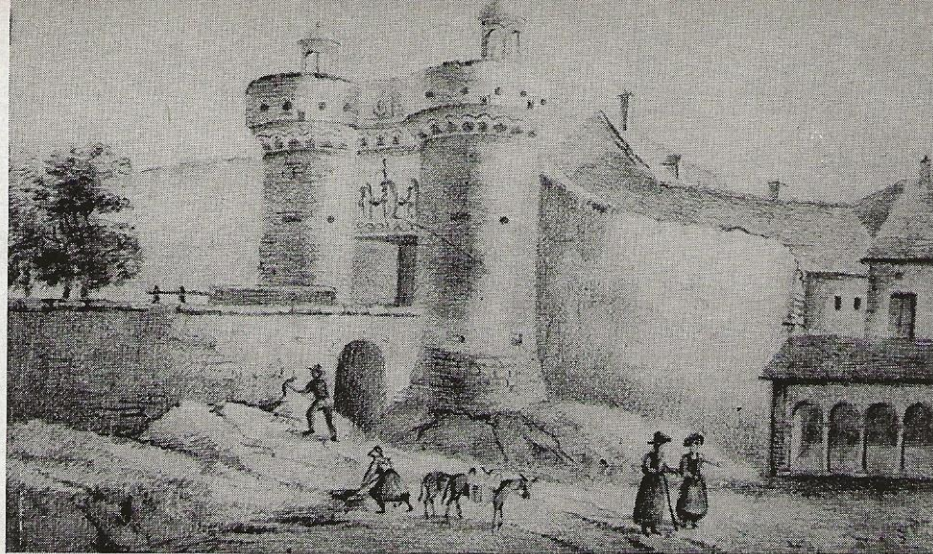
AMEUBLEMENT
DECORATION

Fabricant

Jacques RYON

7, 8, quai LECLERC

Tél. : 62.17.22 JOIGNY



Sur l'ancienne route de Paris, la Porte Saint-Jacques, belle construction du XVI^e siècle était un des plus originaux monuments de Joigny.

LA DEMOLITION DE LA PORTE SAINT-JACQUES de JOIGNY, en 1824

par P. LEBŒUF

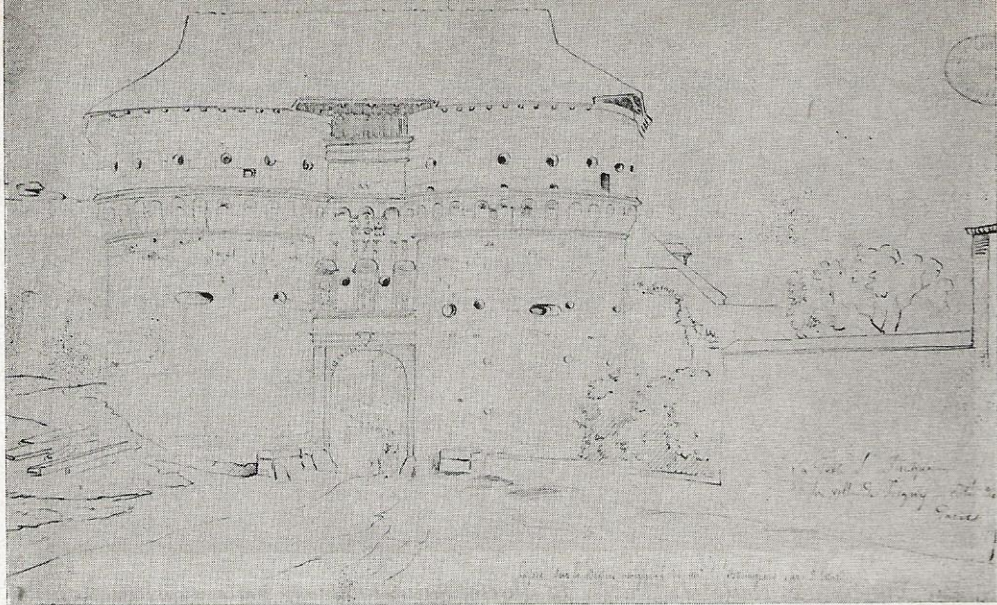
Dans le rayon des livres d'art de la Bibliothèque municipale, deux tomes d'un ouvrage de Louis Réau sur les monuments détruits de l'Art Français (1) ont attiré mon attention, et je crois avoir été le premier à les emprunter, désireux de recueillir une meilleure connaissance des monuments du département de l'Yonne qui furent détruits au cours des âges. Mais passionné par un texte qui essaye de dresser un catalogue des vandalismes dont fut victime l'Art français — j'ai pu faire une nouvelle lecture de l'histoire de France à travers une description très originale du patrimoine artistique de la nation française. Et l'idée, tout naturellement est venue de rédiger pour Joigny une notice sur les monuments détruits en commençant par la Porte Saint-Jacques qui fut une des plus belles constructions civiles de la ville, grâce aux notes très précises de Pérille-Courcelle qui sut enregistrer avec minutie les détails de ces pierres « si vandalement détruites ».

C'est le 16 août 1824, lendemain de la Vierge (l'Assomption), qu'on a commencé la démolition de la Porte Saint-Jacques. En effet, cette démolition fut jugée indispensable pour la construction de la halle au blé (sous-sol du futur théâtre). Cette porte, d'après la tradition, avait été construite au début du XVI^e siècle. Nous ne possédons plus les marchés de construction vraisemblablement détruits lors de la disparition des archives municipales au cours de l'incendie général de 1530 (2).

Une autre tradition veut qu'elle fut ruinée à peine achevée et réparée tant bien que mal au cours du XVIII^e siècle

(1) *Les monuments détruits de l'Art français* — Hachette 1959.

(2) On peut penser que la charte de François 1^{er} du 4 juillet 1535 (Archives municipales, 27^e carton, dossier n° 4) qui accorde à la ville 1900 livres supplémentaires sur les aides et octrois pour la réparation, fortification et remparement des ponts, chaussées et portes de Joigny, ont dû servir, sinon à construire, du moins à renforcer la porte Saint-Jacques.



Dessin de la façade de la Porte Saint-Jacques qui nous a gardé les détails de l'architecture qui mêlent la décoration à l'art militaire.

(Archives Municipales).

(3). Toutefois, le bâtiment fut assez solide pour héberger pendant des décennies les réunions des Francs-Maçons de Joigny de 1777 jusque vers 1816.

La porte Saint-Jacques fut certainement construite sur l'emplacement d'une ancienne tour qui protégeait l'accès principal de la route Paris-Lyon qui passait au pied de la Côte Saint-Jacques. Elle faisait partie de l'ancienne enceinte féodale qui fermait la ville depuis l'Yonne jusqu'aux murs encore debout (chemin de la Guimbarde). On peut supposer que cette enceinte construite en grès et en silex ressemblait beaucoup aux vestiges qui ont résisté aux siècles et la première porte St-Jacques devait être pareille aux tours épaulées à cette courtine de plus de deux kilomètres.

Sur des bases de grès, la reconstruction se fit en pierres de taille fines dont la blancheur avait pris avec le temps une teinte jaune gris clair (ce qui laisse supposer que l'on avait utilisé de la pierre de Tonnerre qui se caractérise par cette patine). La taille était si remarquable que les joints étaient très peu prononcés. Les tours avaient 9 mètres de diamètre ce que l'on peut vérifier par le plan de 1820 conservé aux archives municipales. Elles n'étaient pas complètement cir-

culaires et des maisons étaient venues s'appuyer sur les parties planes tournées vers la ville au point qu'en 1824, il faudra boucher les ouvertures laissées par la démolition.

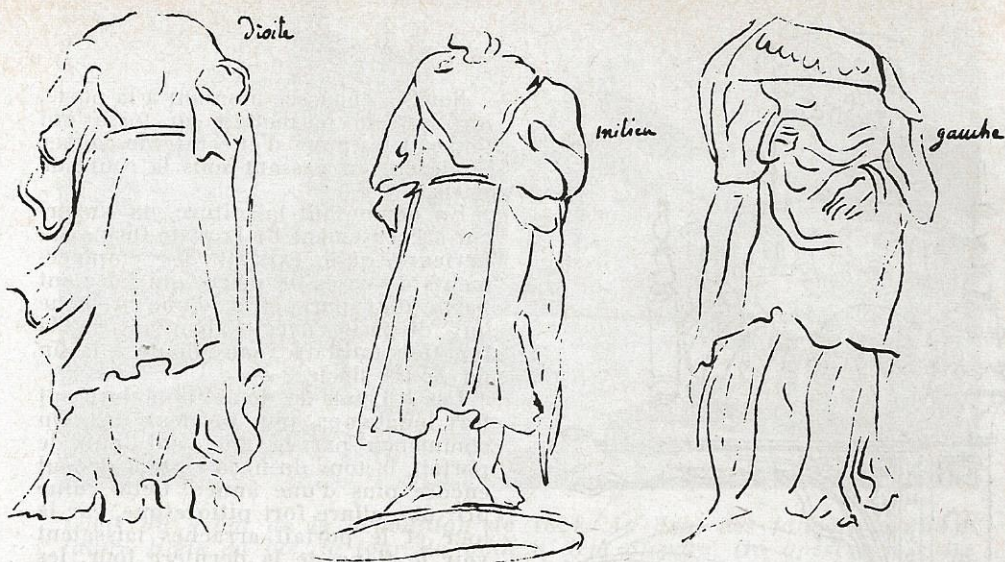
L'entrée de la porte entre les deux tours était surmontée par un cintre plat en pierre formant linteau encadré et sculpté avec une clef saillante également sculptée. Au-dessus du linteau étaient trois niches garnies des saints des trois paroisses (de chaque côté les deux apôtres saint Jean et saint André, saint Thibault en costume de moine au milieu). La niche du milieu était surmontée d'une autre figure d'une dimension moitié moindre que celle des saints ; ces niches étaient ornées de moulures et dessins avec des décorations encore gothiques, mais avec des éléments de la Renaissance.

Entre ces trois niches, deux ouvertures rondes éclairaient la pièce intérieure au-dessus du portail qui semble avoir eu une forme rectangulaire d'après le dessin qui en reste ; elle communiquait par 5 ou 6 degrés avec les salles supérieures des tours.

Sous le portail, deux arcs — l'un soutenait le mur de refend contre lequel glissait la herse de fermeture dont la rainure est bien visible sur les divers documents — le second, à l'entrée immédiate de la ville, sans doute pour soutenir la plate-forme de circulation, mais aucune description de cette façade ne nous permet de préciser l'agencement du côté des défenseurs.

Le premier étage de chaque tour présentait trois ouvertures, une grande

(3) Comme l'indique le marché passé avec M. Vasserot, en 1760, qui prévoit la démolition des murs de l'entrée pour y poser une tablette, le repiquage de la couverture et la remise des mortiers où il sera nécessaire.



Dessin des statues mutilées qui ornaient les niches surplombant la porte. On doit supposer que saint Thibault était encadré de saint Jean et de saint André (patrons des trois paroisses de Joigny)

au milieu de deux petites. La plus grande évasée en ovale à l'extérieur et qui traversait tout le mur épais à cette hauteur de 5 à 6 pieds (environ 2 mètres). Au-dessous de la grande ouverture de la tour sud (côté rivière), il y avait à l'une des pierres une saillie demi-sphérique.

La partie supérieure de l'ensemble architectural était plus large que la partie inférieure (saillie de 16 pouces soit 40 centimètres) et était soutenue par des consoles sculptées dont l'intervalle était meublé par des coquilles toutes uniformes qui cachaient un trou de meurtrière, ce qui était une version moderne des machicoulis.

Au-dessus, un double cordon de moulures puis un autre en forme de talon renversé. Ces coquilles étaient un des ornements de cette porte qui la distinguaient et Pérille-Courcelle en fit transporter une chez lui pour en faire une esquisse (4) : l'ouverture où est la coquille a 15 pouces $1/2$, 40 centimètres), la partie supérieure était en forme d'arc surbaissé d'environ $1/8$. Le cintre a près de 3 pouces de large (8 cm) ; il est creusé d'environ 4 lignes (10 cm) à la gouge. La coquille est celle cannelée des pèlerins avec des variations de la fantaisie du sculpteur au talon. Elle est placée de manière que sa partie supérieure affleure le bord du centre, la surface renflée du talon est enfoncée de 4 pouces (15 centimètres) dans l'ouverture. Elle

est donc penchée au dedans. Les bords saillants de la coquille ont environ 3 lignes (8 cm). Au fond, on voit le trou rond de la meurtrière que la coquille cache. Les consoles sont plus décorées que ne le représentent les gravures. Ce sont des volutes accouplées et divisées en deux parties par une sorte de lien au milieu.

La partie supérieure des tours était percée d'ouvertures rondes comme les petites du bas, mais en plus grand nombre et espacées régulièrement. Il y en avait de carrées en dessous qui éclairaient la vaste pièce du second étage dont les voûtes étaient soutenues par des pilastres formant arcades.

L'écusson qui surmonte la porte était placé sur une table saillante avec un fond encadré au-dessus et en dessous par des moulures dont celle du haut était dentelée. Cet écusson était mutilé. Il représentait les armes de France accompagnées par des armoiries assez effacées où l'on a cru reconnaître la salamandre de François I^{er}.

Le tout était recouvert d'un toit de sauvetage pour empêcher la dégradation. Toit mal fait qui déparait la porte : « C'était comme une personne qui, vêtue de ses beaux habits, se couvrirait la tête d'un chapeau sale et déguenillé ». Vraisemblablement, construit provisoirement, et avec des matériaux ordinaires de tuiles plates devenues avec le temps rouge gris brun foncé et couvertes d'une mousse d'un vert foncé noir. Les chevrons dépassaient en « queue de vache ». Et sous l'échancrure centrale on apercevait le grenier qui remplaçait la plate-forme.

(4) Nous avons indiqué (*Echo* n° 4 p. 6) qu'on peut encore la voir au 13, rue Haut-des-Chevaliers, ancienne demeure de Pérille-Courcelle.



*Dessin d'une niche de la façade avec
un décor caractéristique
du XVI^e siècle.*

De l'autre côté, deux coupoles dépassaient le toit et devaient servir d'abri aux veilleurs. Petits édifices composés de six pilastres à colonnes, couvertes d'un dôme en pierre de taille, elles furent soigneusement démontées et on se souvient encore de celle qui fut un ornement du Chapeau ; l'autre fut placée au Verger Martin où elle s'est écroulée et attend dans les ronces une résurrection presque improbable (5).

Sous la chaussée montant à la porte, une arcade permettait au fossé qui longeait les murs d'enceinte de gagner la rivière en passant sous la route de Paris.

En démontant la toiture, on s'aperçut à l'arasement de la plate-forme supérieure qu'il existait des emplacements d'assises de pierre qui faisaient partie d'un parapet ou d'une bretèche qui disparut avec l'abandon de la fonction militaire, sans doute à la fin du XVII^e siècle.

Les travaux de démolition durèrent fort longtemps, plus de deux ans. On commença par la tour sud, puis le portail, la tour du nord restant debout encore plus d'une année. Cette ruine prit une allure fort pittoresque, car la tour et le portail arrachés laissaient voir le flanc de la dernière tour, les maisons de l'entrée de la ville qu'ils masquaient. On accumula les décombres de démolition entre le mur d'enceinte et la nouvelle halle, mais les travaux, menés sans précaution, entraînent des éboulements chez les voisins qui obtinrent réparation de la ville (après procès).

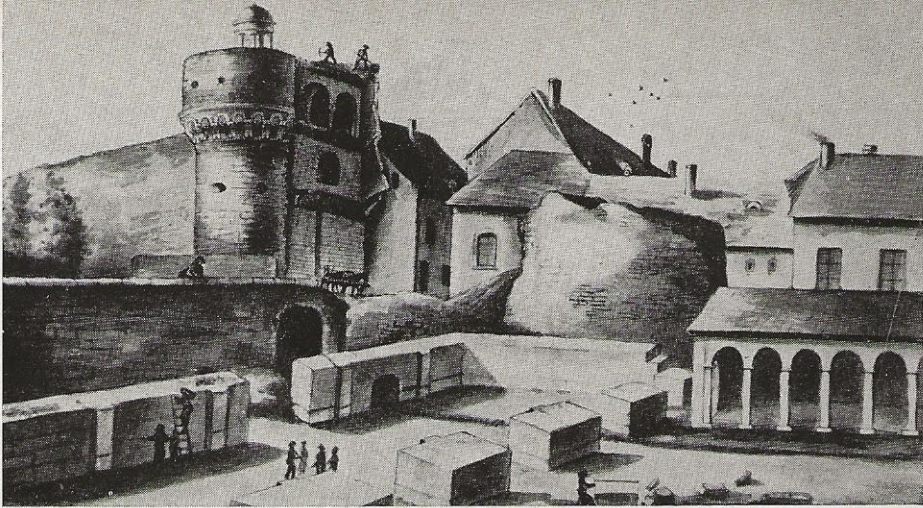
L'histoire ne nous a pas laissé les récits détaillés des différents sièges de Joigny. Mais l'état de conservation du bâtiment pouvait laisser supposer que la politique très conciliante des Joviniens au cours des siècles évita le pire. On préféra négocier et payer plutôt que de se battre, ce qui réduisit passablement le rôle militaire de la porte Saint-Jacques, à peu près indemne de dégâts causés par l'artillerie.

Jugée trop étroite et difficile d'accès, elle fut contournée lors de la création de la chaussée du quai et on entra dans Joigny de préférence par la rue du Gril (rue Paul-Bert).

La page la plus originale de l'histoire de la Porte Saint-Jacques nous a été conservée par les archives de la Grande Loge de France (6). En effet, le récit de la fête d'installation de la Loge de Joigny dans ses murs nous a été fidèlement gardé : « Le 13^e jour du 8^e mois de l'an de la V. L. 5777 (13 octobre 1777) un nombre considérable de F. F. s'y réunissaient pour

(5) Avant leur transfert, on a pu y relever les inscriptions suivantes : Maure 1565-1591, 1555-1576, Bouret 1608, Jehan Muret 1622, Jean Roche 1651, Edmond 1676, Pierre Berger 1683-1697, Edme Pérille 1700-1705, Pierre Badinier — Pierre Paumier Martin Biot. La tourelle du nord était directement posée sur la plate-forme, l'autre avait un piédestal avec neuf marches d'accès (ce qui explique qu'elle dépassait nettement le toit).

(6) La Loge de Joigny — par Bérillon — 1889 chez Zanote.



Lavis du début de la démolition de 1824. Au delà des fondations de la future Halle au blé, la tour du midi a déjà disparu. On aperçoit un des deux hangars qui servaient pour les foires et marchés. Celui de l'ouest existe encore dans le square municipal.

procéder à l'installation de la Loge sous le titre définitif de l'Aigle Saint-Jean ». Les principaux notables de la ville présidaient les travaux, à savoir Saulnier des Moulins, conseiller honoraire en l'élection de Joigny, Vénérable Saulnier de Montmarin 1^{er} surveillant, Bourdois de la Motte, 2^e surveillant, Bourdois de Champfort, garde du Corps de Mgr d'Artois, orateur, et Bourdois de Peschoir, secrétaire (l'un des secrétaires était décoré du titre assez curieux de « Bedeault »). L'installation se fit avec la plus grande solennité sous le patronage de la Loge de la Concorde de Sens et l'un des discours commenta le titre de l'Aigle Saint-Jean : « Un aigle planant sur l'isle de Patmos, au moment où Jupiter y consultait les augures sur ses projets contre les Titans. Aujourd'hui, dans des vues plus louables, l'emblème de cet oiseau devient pour la Concorde (Loge de Sens) un pronostic satisfaisant pour l'humanité ».

L'adresse de la Loge était très originale : « Monsieur de Laigle, Architecte de la Tour Saint-Jacques ».

Par la suite, pour éviter toute confusion avec les foyers d'agitation bonapartiste, la Loge échangea ce titre en 1826 pour celui du « Phénix ».

La liste des membres de la Loge, présents à la cérémonie, est fort complète : Le Maire perpétuel de Joigny, le lieutenant du Bailliage, un Commissaire des Guerres (6), des Echevins, un Garde du Corps de Mgr d'Artois, un Receveur des Gabelles, un Contrôleur général des Fermes, un Vice-consul à Lisbonne, le Directeur de la Poste, un commissaire de la Généralité de Paris, des chanoines de

Sainte-Geneviève, un Notaire, un Avocat, plusieurs Négociants, beaucoup de négociants de l'armée, deux médecins.

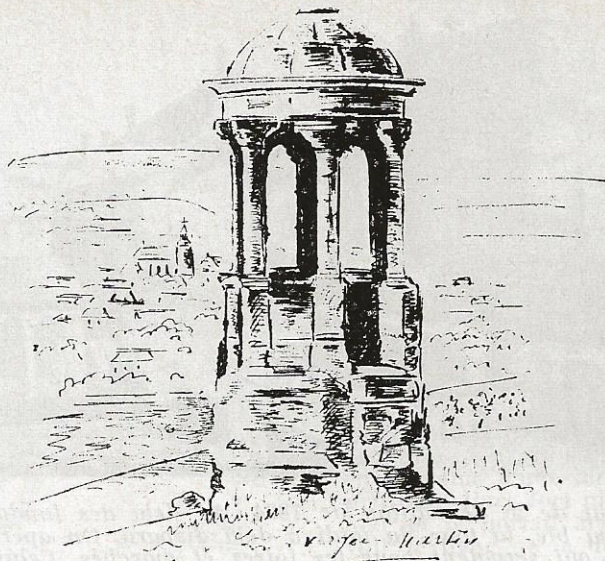
Jusqu'à la Révolution, la Loge se réunissait régulièrement dans la Tour Saint-Jacques, d'abord sous la direction de Saulnier des Moulins, puis pendant les quatre ans suivants de Bourdois la Motte (1778-1782), conseiller du Roi en l'élection, docteur en médecine qui fit par la suite une grande carrière comme médecin, d'abord à l'Armée d'Italie, puis comme médecin du Roi de Rome, du Ministère des Affaires étrangères et membre éminent de l'Académie de Médecine (7). Le receveur des aides, Dufour, lui succéda jusqu'en 1784, avant la présidence de Gillet de la Jacqueminière (8) qui devint député de Joigny aux Etats Généraux où il joua un certain rôle. La Loge de Joigny installa à son tour celle d'Auxerre sous le titre des Vrais Zélés, celle de Tonnerre sous celui des Amis réunis. L'activité s'arrêta pendant la période révolutionnaire pour reprendre vers 1805 (régularisation du 23 juin 1806).

Pour en revenir à la Porte Saint-Jacques, il semble bien que la configuration du bâtiment se prêtait bien à la réalisation des épreuves qui sont imposées aux postulants. On a gardé le souvenir de ce profès de Villeneuve-le-Roy qui, terrifié par les tortures et

(6) Les membres de la garnison ont participé activement aux réunions de la Loge.

(7) Un prochain article retracera en détail la carrière de ce médecin joignien célèbre. (Voir son éloge du climat de Joigny — *Echo* n° 7, p. 13).

(8) Voir *Echo* n° 3, p. 30.



(Dessin de Bertiaux Père).

La Vigie de la Porte Saint-Jacques a été reconstruite au Verger Martin. Elle est aujourd'hui complètement ruinée

par celles dont il était menacé, profita sournoisement d'un instant où une porte se trouvait entr'ouverte, pour arracher le bandeau qui lui couvrait les yeux et courir éperdu, tout d'une traite, jusqu'à Villeneuve. Il en oublia son chapeau qu'il ne vint jamais réclamer.

C'est au cours de l'année 1816 que l'on constate pour la première fois le transfert des salles de réunion de la Loge pour le Château qui convenait parfaitement aux vastes réunions et aux épreuves des postulants. L'abandon du local précipita la ruine de la porte et l'on arriva à l'idée de démolir cette construction comme en d'autres villes voisines (Sens et Troyes).

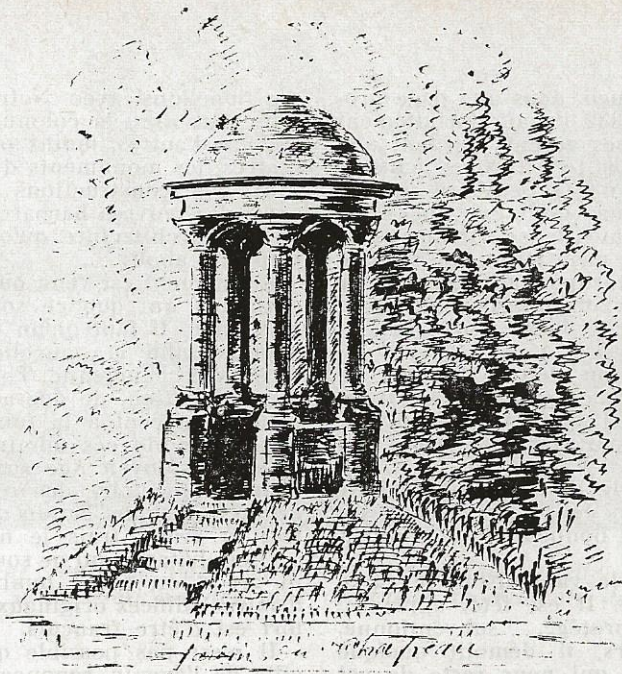
Le registre des délibérations du Conseil Municipal de Joigny a gardé le détail de la genèse de la décision avec la mention des arguments avancés pour justifier devant l'opinion de l'époque une si regrettable opération.

C'est le 11 mai 1821 que, pour la première fois, un conseiller fait remarquer, à propos du projet de la halle au blé, que la Porte Saint-Jacques sera masquée et que tout compte fait, vu que son rôle de forteresse est terminé et que le loyer ne rapporte que 106 francs en laissant la charge des réparations, on pourrait songer à l'abattre pour disposer d'une immense quantité de superbes matériaux qui se trouveraient tout transportés. Là dessus, le Conseil entier renchérit et, après avoir déclaré que la conservation de la Porte Saint-Jacques n'est d'aucune importance, il précise que

cette disparition améliorera la rue Saint-Jacques. En effet, l'entrée de la Halle serait alors à l'intérieur de la ville et le terrain ainsi libéré pourrait être vendu facilement pour la construction de maisons recherchées pour leur proximité à la future halle.

Le 10 octobre 1822, le même conseil précise que la disparition de la porte pourra aussi permettre la construction d'escaliers et d'une rampe pour les bêtes de somme qui pourraient ainsi gagner directement le marché (cette dernière communication, est-il ajouté, est extrêmement importante). En effet, la halle devait être construite au fond de la place où se tenaient alors les foires et marchés de Joigny.

Toutefois, l'administration préfectorale ne suivit pas les arguments de la municipalité (sans doute à cause du rapport peu favorable de M. Hurtault, architecte de la Ville). Il fallut à nouveau, dans une nouvelle réunion (3 novembre 1823) rappeler solennellement que la démolition ferait disparaître une sombre barrière qui limite l'extension de la ville : « Ce n'est pas pour le plaisir de détruire mais pour améliorer et faire succéder à une ruine inutile une construction d'une utilité incontestable et majeure ». La santé des Joviniens est appelée à la rescousse : « La disparition de la Porte Saint-Jacques favorisera la construction de nouvelles maisons avec des caves dans un nouveau quartier alors que les vigneron, faute de place, doivent vivre dans des habitations peu étendues, malsaines, les hommes et les



(Dessin de Bertiaux Père).

*La vigie du Chapeau qui venait de la Porte Saint-Jacques
a complètement disparu.*

bestiaux entassés pêle-mêle et à peu près privés d'air... encombrement les rues, faute de place de matériaux, de bois, de fumiers et d'instruments oratoires (sic).

On indique aussi que les 8 000 francs des matériaux récupérés allégeront la charge fiscale et que, tout compte fait, le style de la Porte et celui de la Halle risquent de se nuire réciproquement. Puis, après ces arguments majeurs, on ajoute qu'il y a un problème d'écoulement d'eau. En effet, les eaux qui descendent du boulevard et de la « montagne » doivent être canalisées dans un aqueduc souterrain passant sous le milieu de la halle, or il serait beaucoup moins onéreux de les faire passer dans un fossé facile à creuser sur l'emplacement de la Porte Saint-Jacques.

Enfin, argument péremptoire, ces raisons ne peuvent être balancées seulement par le désir de conserver, pour le plaisir des yeux des amateurs, un édifice imparfait, en ruines, défiguré par une toiture inutile et d'une forme bizarre.

Il faut croire qu'un nouveau refus fut adressé par le préfet, car dans une nouvelle réunion du 16 juin 1824, l'architecte présente un contre-projet qui éviterait la démolition de la Porte Saint-Jacques en réduisant la profondeur prévue de la grande cour de la halle au blé et même en suggérant la

construction de ce bâtiment en bordure de la route de Paris.

Le conseil le rejette en avançant d'abord qu'ainsi, on réduisait la surface utile de la cour, que cela obligerait à démolir les hangars (9) que l'on venait de construire, que la cour, sans protection contre le vent du nord, serait intenable en hiver. Puis, tel le paysan qui veut tuer son chien le déclare enragé, le conseil déclare qu'un nouvel examen a montré que la voûte du passage n'était plus sûre et qu'en particulier la clef de cette voûte, construction hardie pour son temps, avait sensiblement baissé.

Cette argumentation fut suffisante pour l'adoption du projet de démolition, car le conseil ne revint plus à partir de cette date sur la question, même pas pour corriger le règlement municipal du 12 mai précédent qui prévoyait qu'au moment des vendanges, les portes de la Ville de Joigny seraient fermées à la nuit close pour n'être ouvertes par les portiers qu'à la pointe du jour, alors qu'il n'y avait plus de porte à l'extrémité de la rue Saint-Jacques.

Certes, Joigny n'eut pas le privilège du vandalisme et bien d'autres villes peuvent déplorer encore la perte définitive de leur patrimoine artistique.

(9) Un de ceux-ci a survécu. Il a servi, il y a quelques années, de stand de tir.

Déjà Victor Hugo, dans une page prophétique de 1832 l'avait parfaitement stigmatisé et ses accents gardent une étonnante actualité : « Nous pensons en fait, qu'il n'y a peut-être pas en France à l'heure qu'il est, une seule ville où ne se médite, se commence ou ne s'achève la destruction de quelque monument historique national, soit par le fait de l'autorité centrale, soit par le fait de l'autorité locale, soit du fait des particuliers.

« A Laon, on détruit la tour de Louis d'Oultremer pour agrandir le marché. On fait disparaître un monument féodal pour élargir le carré aux choux.

« Le curé de Fécamp fait démolir le jubé de son église qui privait ses paroissiens du bonheur de le contempler à l'autel.

« A Paris, le vandalisme se carre et se prélassé. Il est fêté, applaudi, encouragé, protégé, subventionné. Tous les jours, il démolit quelque chose du peu qui nous reste de cet admirable vieux Paris...

« A quoi servent ces monuments, disent les démolisseurs. Cela coûte des frais d'entretien et voilà tout. Jetez-les à terre et vendez les matériaux : c'est toujours cela de gagné ».

D'un point de vue purement économique, le raisonnement est mauvais. Ces monuments sont des capitaux. Un grand nombre d'entre eux, dont la renommée attire les étrangers riches en France, rapportent au pays au-delà de l'intérêt de l'argent qu'ils ont coûté. Les détruire, c'est priver le pays d'un revenu.

A ce compte, pourquoi ne pas faire

des moellons avec Notre-Dame, des gros sous avec la colonne Vendôme ?

Pour d'autres, moins platement utilitaires, les monuments du Moyen Age sont des constructions de mauvais goût, des œuvres barbares, des monstres en architecture qu'on ne saurait trop vite abolir.

Le moment est venu où il n'est plus permis à qui que ce soit de garder le silence. Il faut qu'un cri universel appelle enfin la nouvelle France au secours de l'ancienne. Tous les genres de profanation, de dégradation, et de ruine menacent à la fois le peu qui nous reste de ces admirables monuments du Moyen Age auxquels s'attachent la mémoire des rois et la tradition du peuple. Tandis que l'on construit à grand frais je ne sais quels édifices bâtards qui ne sont ni romains ni grecs, on laisse tomber en ruine d'autres édifices originaux dont le seul tort est d'être français.

Il n'est pas possible que Paris, la ville de l'avenir, renonce à la preuve vivante qu'elle a été celle du passé...

La France est riche encore en monuments français. Il faut arrêter le marteau qui mutile la face du pays.

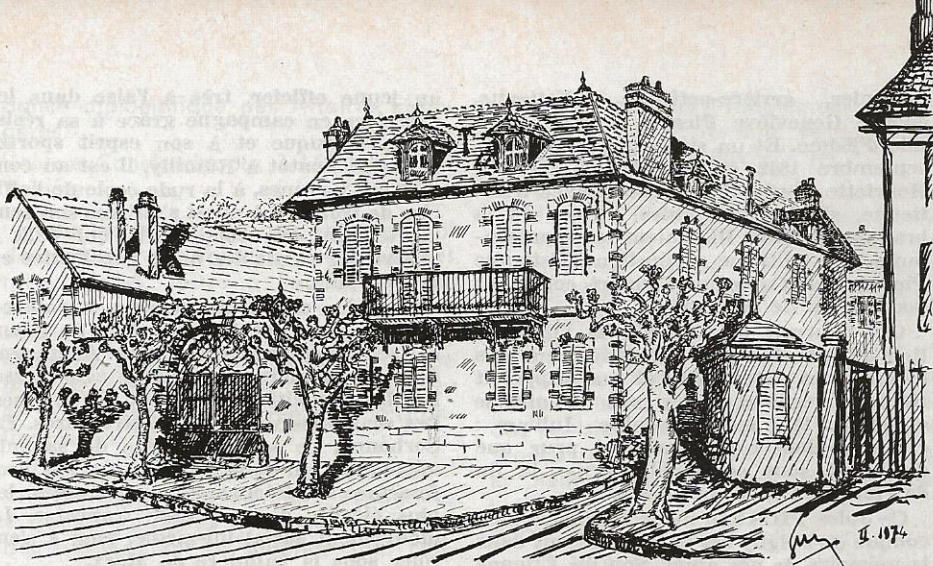
Quels que soient les droits de la propriété, la destruction d'un édifice historique ne doit pas être permise à ces ignobles spéculateurs que leur intérêt aveugle sur leur honneur.

Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire ; sa beauté à tout le monde. C'est donc dépasser son droit que le détruire » (10).

(10) Cité par L. Réau, tome II, p. 118.



Une des colonnes de la vigie du Verger-Martin enfouie sous les herbes et dans les ronces.



(Dessin de l'auteur).

La maison de la famille Picard (Quai Leclerc) qui était l'ancien relais de poste construit au XVIII^e s.

LE CAPITAINE PICARD

(1879 - 1915)

Fils glorieux de Joigny

par G. MACAISNE

La généalogie d'Estienne Porcher, remontant au XIV^e siècle, est sans conteste l'un des documents les plus intéressants pour qui veut étudier la longue histoire de Joigny. C'est en la feuilletant, au long d'une des fastidieuses recherches, que mon attention fût attirée par une courte note, poignante dans son laconisme :

« Avec Julien-Henri-Etienne PICARD, ancien élève de l'Ecole spéciale de Saint-Cyr, ancien lieutenant-instructeur à cette Ecole, capitaine au 51^e Régiment d'Infanterie, tué sur le champ de bataille, devant la ferme de Beauséjour, le 23 février 1915, ayant mérité la Croix de Guerre et cette citation à l'ordre de l'Armée « officier d'un sang-froid et d'un courage à toute épreuve » s'est éteint le dernier représentant du nom de Picard. Pro Gallia miles cecidit ».

Ainsi cette longue lignée des Picard, alliée à la descendance des Porcher sous Louis XIV et dans laquelle s'inscrivent tous ces noms « fleurant bon le terroir » : Mérost, Moreau du Fourneau, Badenier du Coudray, Lavollée, Pérille, a été tragiquement interrompue par la Grande Guerre.

Les lecteurs pardonneront sans doute à l'auteur, ancien chef de section de ce 51^e R.I. pendant la campagne 39-45, jovinien parce que géographe, d'avoir ressenti le besoin de rendre hommage à ce fils de JOIGNY, tombé au champ d'honneur.

Mais regardons de plus près cette généalogie. De l'union d'Estienne Picard et de Catherine Coquart le 26 février 1664, naquirent deux fils : Estienne et Edme. En 1749, en l'église de Saint-Thibault, avec dispense de consanguinité, Claude

Badenier, arrière-petit-fils d'Estienne, épouse Geneviève Picard, arrière-petite-fille d'Edme. Et un siècle plus tard, le 11 septembre 1842 à Saint-Julien-du-Sault, Henriette Genty, de la descendance d'Estienne, s'unissait à Jules Picard de la branche d'Edme. Ils étaient les représentants, à la huitième génération d'Estienne Picard et de Catherine Coquart, confluant pour la survie du nom.

Qui pourrait ne pas voir là l'illustration de cet atavisme ancré au cœur des hommes de notre race, et que rappelait Régine Pernoud dans son admirable ouvrage (1), après Camille Jullian : « Le Gaulois n'eut vraiment peur que du néant sous sa double forme, la fin de l'âme et l'oubli du nom ».

Ce Jules PICARD, médecin, figure bien connue de Joigny est encore présent dans la mémoire de nos aînés. Son fils Etienne se dirigea vers l'Administration des Eaux et Forêts, ce qui l'amena à Dijon où il épousa la fille de son conservateur. C'est de cette union que naquit, le 18 février 1879, Julien PICARD qui fut élevé dans la capitale bourguignonne. Souvent les vacances le ramenaient dans notre ville, dans cette grande maison, située au 34 Faubourg de Paris, à l'angle de la rue du Trianon, jadis relais de poste.

Pendant ses études secondaires, il fréquente l'école Saint-François de Sales à Dijon (1889-1896). C'est une excellente institution qui, quelques années plus tard, formera aussi Henri de Bournazel.

Ayant obtenu son baccalauréat ès lettres, il décide d'entrer au Collège Stanislas, à Paris, pour y faire sa corniche. Il fut admis au concours de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr en 1898. Promotion Marchand (2).

Reçu à l'Ecole avec le n° 317 sur 560, il s'y fit remarquer par son caractère sérieux, son intelligence vive et développée, sa brillante tenue. Ses notes révèlent des qualités d'instructeur, de commandement et d'énergie. L'appréciation du Général commandant l'Ecole est ainsi exprimée : « ...Deviendra un excellent officier, de profonde conviction et de toute confiance. »

A sa sortie, numéro 250, il choisit de servir au 30^e régiment d'infanterie à Annecy. Le jeune sous-lieutenant y arrive en août 1900.

Dans ces régiments à la frontière du troisième Etat de la Triplice, la vie est rude et l'entraînement très poussé. Cette ambiance n'est pas pour déplaire

au jeune officier, très à l'aise dans les exercices en campagne grâce à sa résistance physique et à son esprit sportif. Détaché bientôt à Rumilly, il est au contact des hommes, à la rude école de l'officier de troupe. Là aussi s'affirme son sens du terrain, son coup d'œil, qui déjà à St-Cyr, lui valait des notes excellentes en topographie.

Pour les cadres de l'armée, le tableau de notre pays est décourageant. La France se dépeuple devant une Allemagne dont la population augmente sans cesse. Les luttes politiques divisent les hommes. Les scandales secouent les structures. En Sorbonne, ce sont les idées de savants allemands qui sont prônées par des professeurs se détournant des sources les plus élevées de la pensée française. Le mouvement social lui-même, tend à s'enrôler sous la bannière de Marx.

L'Armée est assaillie de toutes parts, tant il est vrai que l'inconstance de notre caractère nous fait oublier la honte de 1870. L'obligation du service pour tous, depuis 1889, amène les jeunes intellectuels et les fils de famille, touchés par cette réforme, à une réaction d'hostilité qui se traduit d'abord par de multiples écrits tendant à ridiculiser ses cadres. Puis, et ce depuis la fin du boulangisme, les dirigeants politiques se méfient de l'Etat-Major. Arrive la révision du procès Dreyfus qui coupe le pays et son armée. La loi de 1904 met le service à deux ans, faisant fondre les effectifs. On réduit les périodes d'exercice pour les territoriaux, d'ailleurs jusqu'en 1912, il n'y aura que quatre grands camps où les entraîner. De plus par le jeu des interventions et des exemptions trente pour cent des réservistes ne rejoignent pas.

Les illusions pacifistes amènent la diminution des crédits militaires alors qu'il eut fallu les augmenter pour compenser la chute des effectifs par une modernisation des matériels rendue possible par les progrès de la science dans les domaines des poudres, de l'acier, de la mécanique et des moyens de transmission.

L'esprit même de l'armée est soumis à rude épreuve par des investigations violant le secret de la conscience. On écarte du haut commandement des chefs compétents qui ne « pensent » pas comme les gouvernants ; on avance, par intrigue politique, des hommes qu'il faudra relever de leur commandement aux premiers coups de canon de la guerre.

Où est l'indispensable sérénité pour le travail de cette armée qui se prépare à affronter l'orage qui s'annonce ? Car l'Allemagne montre sa force et laisse percer ses prétentions.

Là-bas, dans son régiment, le Lieutenant Picard se perfectionne dans le dur chemin de meneurs d'hommes.

(1) Histoire du « Peuple français » sous la direction de L.H. PARIAS. T.I. Des origines au Moyen-Age.

(2) Etats de service du Capitaine Picard. Service historique de l'Armée. Châteaude Vincennes.

En 1903, il épouse à Paris Mademoiselle Delore. La bénédiction nuptiale leur est donnée à Saint-Philippe-du-Roule le 11 novembre.

Ses qualités le font distinguer pour la formation des jeunes officiers. Il est affecté au 76^e R.I. pour être détaché à Saint-Cyr comme instructeur. Il peut donner sa mesure et il le fait si bien que ses notes nous apprennent qu'il est apprécié « très à sa place comme instructeur à l'Ecole ». Il y reste trois années ; pourtant, les places sont chères et les candidats nombreux. Jusqu'en janvier 1914, il appartiendra à ce régiment de la région parisienne, se consacrant à la troupe et aux cadres. Il s'impose des efforts et nous le voyons suivre les cours de l'Ecole normale de gymnastique en 1910 ; ceux de l'Ecole de tir au Camp du Ruchard en 1911. De plus, il suit les cours de préparation à l'Ecole de Guerre.

C'est bien là l'illustration de la conclusion du discours du ministre de la Guerre à la Chambre, en 1912, « l'Armée travaille ». Le grand tribun Jaurès, lui-même, écrit : « L'armée a en France... une admirable tradition intellectuelle ». Picard était de ceux dont le ministre rappelait le « labeur silencieux et obstiné » de « ces jeunes officiers, prêts à toute heure, en toute simplicité, au sacrifice suprême ».

Depuis plusieurs années il est proposé pour le grade de capitaine avec des notes excellentes. Elles seraient toutes à citer, celles que lui donnent son Chef de Corps, le dépeignent : « ...est un officier de tout premier ordre qu'il serait fâcheux de ne pas voir passer au choix. Exceptionnellement zélé, intelligent et vigoureux, il a montré les plus brillantes qualités pendant le séjour au camp ». Et le général de brigade d'ajouter : « ...aimant son métier et le faisant avec une grande conscience ». Le général de corps d'armée le classa dans les premiers officiers proposés. Mais il n'est pas nommé. Pourtant les mêmes bonnes notes reviennent, en 1913, encore plus parlantes : « ...Caractère des plus sympathiques, très bien élevé, le cœur haut placé, très conscient de la grandeur de la mission de l'officier il a sur ses subordonnés une emprise remarquable. Entraîneur d'hommes il serait suivi partout, car ses subordonnés l'estiment et l'aiment ».

Malgré tous ses mérites, il passe capitaine à l'ancienneté en décembre 1913, avec mutation au 51^e régiment d'infanterie en garnison à Beauvais.

Ce régiment, dont le drapeau fut le premier décoré de la Légion d'honneur pendant la Campagne du Mexique (Mexico, 25 septembre 1863), appartient à la 3^e division d'infanterie du 2^e Corps d'armée.

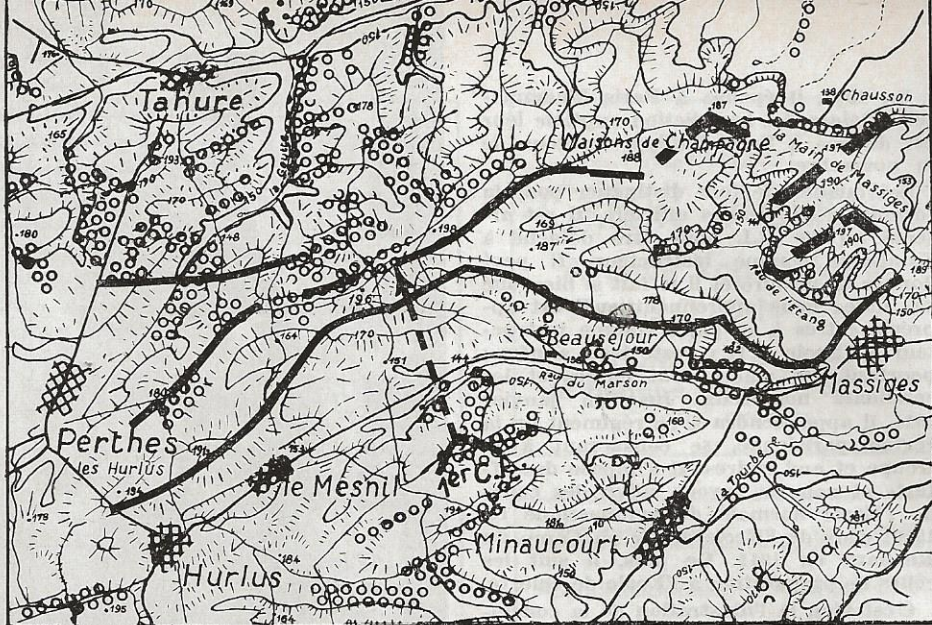


Le capitaine Picard à la fin de 1914, pendant sa convalescence après sa grave blessure dans le secteur de la Meuse (28 août 1914).

Le nouveau capitaine prend, au 3^e Bataillon, le commandement de la 11^e Compagnie. Il a tôt fait de s'identifier avec elle et, là encore ses subordonnés l'estiment, reconnaissant en lui un chef énergique juste, dur, aussi envers lui-même. Il est l'exemple et en connaît les vertus. Son élégance morale transparait dans sa brillante tenue, sa distinction naturelle et sympathique lui rallient tous ses hommes. Chacun reconnaît que ce panache couvre de grandes qualités de cœur et une réelle valeur.

Mais lui sait aussi que : « l'instruction bien menée se traduit au combat par une économie de sang versé », c'est pourquoi il exige tant de ses cadres et de sa troupe, ainsi que me l'a dit un ancien de ce Bataillon, dans ce langage imagé propre aux anciens poilus — et dont l'accent picard ajoutait encore à la saveur du propos.

Le Capitaine Picard est en permission



Carte du secteur de l'offensive de Champagne de février 1915. Dans des conditions difficiles, la première bataille s'arrêtera par usure réciproque après une progression des plus minimes, à peine deux kilomètres

de trente jours, depuis le 21 juillet, quand la mobilisation le rappelle à son unité.

Dès le 6 août (3) à l'aube, le 3^e Bataillon arrive dans la région de Stenay. Affecté en soutien de la 4^e Division de cavalerie, il gagne immédiatement, par une marche harassante, sous un soleil torride, la frontière belge vers Florenville, « le calme et le réconfort viennent de l'accueil des Belges qui nous offrent une hospitalité généreuse » (4). Le 19, le Bataillon rejoint le Régiment au cantonnement près de Montmédy. Mais alerté le 21 à 1 heure du matin, il se porte à l'ennemi signalé vers Virton. C'est là, le 22 août, qu'il reçoit le baptême du feu, en franchissant sous un tir d'artillerie, les crêtes entre Sommethomme et Meix. Le sang français a coulé sur le sol de la Belgique ! L'ennemi a reculé et le Bataillon a atteint son objectif. Il va s'installer à Robelmont. Pas pour longtemps ; l'ordre de repli le touche le 23 et c'est le 26, dans un ordre parfait, qu'il passe la Meuse sur un pont de bateaux à Stenay. Le 27 il quitte Taily à 4 heures du matin pour se porter vers la forêt de Dieulet où il est mis à la disposition du général de brigade qui organise une contre-attaque.

A 18 heures chacun est à sa place, an-

xieux. Mais l'attaque s'exécute de nuit. Elle se déclenche à 23 heures. Les 75 préparent l'assaut. Au loin une musique joue « la Marseillaise » tandis que dans le village de Cesse en feu, l'ennemi qui se défend avec acharnement, est contraint de sonner « la Retraite ». Dans ce décor de guerre d'un autre âge, le Capitaine Picard, à la tête de ses hommes, est touché d'une balle de fusil : grave blessure à la partie interne de la cuisse gauche, à quelques millimètres de l'artère fémorale.

Il ne restera pas avec sa compagnie au château de Belleval, et c'est, la mort dans l'âme, que ses hommes le portent au poste de secours, se séparant de ce chef qui les a guidés et soutenus pendant ces premiers jours de guerre, toujours si difficiles à franchir.

Pour lui, c'est l'évacuation vers l'arrière, par les trains sanitaires ; c'est aussi la souffrance ! Quelques jours plus tard, il est à l'hôpital de Limoges.

Quelle angoisse pour ce combattant à la lecture du communiqué !

Puis soudain c'est le redressement : la Bataille de la Marne. L'ennemi recule. Mais que fait le Régiment ? Les nouvelles sont rares... toujours tragiques : Capitaine Dumas, Sous-Lieutenant Raynal, tués. Le Colonel Lercoux, le Sous-Lieutenant Noille, blessés...

Sa forte constitution lui permet d'abréger sa remise sur pied. Il rejoint en toute hâte le Dépôt de son Régiment près de Brest le 26 septembre. Et après une courte convalescence dans sa famille à Paris, malgré la fièvre, avec volonté, le

(3) Journal de Marche du 51^e R.I. S.h. de l'Armée (26N 643).

(4) Extraits du carnet de route du S/Lt L... du 3^e Btn. publiés par le Bulletin de l'Association des Anciens du 51^e R.I. AMIENS.



Les ruines de Perthes-les-Hurlus attestent de l'âpreté des combats. Le village n'a pas été reconstruit

Capitaine Picard regagne son régiment sur la ligne de combat le 12 novembre 1914.

Nombreux sont les camarades tombés : le Lieutenant-Colonel Agel remplaçant le Colonel blessé, vient d'être tué il y a deux jours. Les deux autres capitaines du Bataillon ont été tués. Le Commandant Girardon à la tête du 3^e Bataillon commande provisoirement le régiment. Le commandement de la 12^e compagnie échoit à notre jovinien.

L'Allemand, en retraite, est maintenant sur la défensive dans ce secteur Sud-Ouest de l'Argonne et les combats font rage vers Les Islettes, puis autour de Vienne-la-Ville et sur la route de Binarville.

Pour soulager les unités, le Commandement a institué le système des relèves. Le 51^e, maintenant commandé par le Lieutenant-Colonel Brion, fait équipe avec le 128^e R.I. et c'est ainsi jusqu'au 12 janvier, date à laquelle le Régiment est retiré du front, partant au repos à Passavant.

Au cours de ces actions le Capitaine Picard est cité à l'ordre de la 3^e Division le 30 décembre 1914, par le Général Cordonnier. Il est décoré de la croix de guerre. Dans ses notes du 5 février le Chef de Corps écrit : « ...Très brave au feu »... et les Anciens savent qu'il s'y connaissait en braves.

Dès le complètement des effectifs par les renforts, une autre mission les appelle. Les historiens l'appelleront plus tard la 1^{re} Bataille de Champagne.

Le Général de Langle de Cary, commandant la IV^e Armée les a choisis pour percer le front ennemi tenu par la Garde allemande en Champagne entre Somme-Tourbe et Somme-Suippes, à quelques kilomètres de Valmy.

L'ennemi y est fortement retranché, bien protégé et occupant les crêtes boisées.

Il dispose d'une artillerie lourde qui manque encore de notre côté.

Il s'agit pour nous de nous emparer des tranchées allemandes se trouvant au Sud de la cote 196 devant la ferme de Beauséjour.

Le 20 février, le Régiment monte en ligne. Le froid est intense. Les tranchées constamment bouleversées par l'artillerie n'offrent aux coups qu'une médiocre protection et le feu de l'adversaire est terrible. Les mots sont trop faibles pour dire cette détresse physique et cette souffrance morale où l'esprit et le corps ne semblent que des épaves ! Et pourtant ! Quel est donc le secret de ce ressort suprême ?

Le 22 février le 2^e Bataillon attaque. Malgré ses pertes, très lourdes, il progresse de 200 mètres et s'accroche au terrain. Les contre-attaques allemandes sont repoussées. Les troupes sont épuisées. Mais il faut continuer la progression et élargir notre mouvement offensif. Le G.Q.G. sait que les Allemands ayant réussi à contenir l'offensive des armées russes, transportent d'importantes forces en France. C'est la raison de cet effort surhumain en Champagne, pour conserver cette ligne de crêtes entre la Marne et l'Aisne qui, de tout temps, a protégé le cœur du Pays.

L'ordre n° 290, du 22 février à 20 h du Général, commandant le 1^{er} Corps précise : « I. — Le 1^{er} C.A. renforcé de la 3^e D.I. continuera demain 23 février ses attaques avec la plus grande vigueur... Les attaques se déclencheront à la même heure sur tout le front du C.A. Cette heure sera fixée par le Général cdt le C.A., demain matin suivant l'état de l'atmosphère... ». Et l'ordre descendant les échelons arrive au Régiment.

Le 23 février c'est au tour du Bataillon Girardon de prononcer l'effort. Le temps est de plus en plus mauvais : un brouillard épais recouvre ce terrain bou-

leversé, défiguré. Le Commandant a placé en tête la Compagnie Picard. La mission est périlleuse. Il faut avant tout éviter une confusion d'orientation qui pourrait compromettre la réussite. On n'y voit pas à quinze pas. Le front de nos positions comporte des saillants qui rendent son tracé capricieux. Il est donc primordial, dans cette espèce de combat de nuit, de maintenir la direction d'attaque.

L'important étant là, conscient du danger mais aussi de l'enjeu de l'assaut, le Capitaine Picard part en reconnaissance avec quelques subordonnés pour déterminer les cheminements qui devront être empruntés.

Des repères sont pris ; on avance dans cette ouate froide et hostile. Soudain le Capitaine tombe, frappé en pleine tête par la balle aveugle.

L'attaque d'abord prévue pour 14 heures 30, débouche à 16 heures, le Sous-Lieutenant Balleyguier s'empare du bois Rabougri et s'y retranche aussitôt, tandis que d'autres éléments s'égarent allant buter sur une position amie.

Deux jours après, comme le relate la citation à l'ordre du Régiment, « La 12^e Compagnie s'est portée avec un entrain remarquable à l'assaut de la tranchée allemande le 26 février 1915 aux cris de « Vive la France » jurant de venger la mort de son capitaine, le Capitaine Julien Picard ».

Le 28, le front est crevé et le 51^e R.I. se répand jusqu'à la deuxième ligne allemande, mais exsangue, ne peut aller plus loin.

Une magnifique citation à l'ordre de l'Armée vient récompenser les efforts du Régiment. Mais sur le carnet de route du Chef de Bataillon Girardon on peut lire cette exclamation, que m'a citée son fils : « Picard ! Oh ! Picard. » — comme pour étouffer un sanglot.

Le grain est semé. Oui, son exemple ne fut pas perdu.

Au printemps 1940, près de Cesse, à Stonne, sur cette Quatrième Crête du

géographe militaire Niox, son ancien Régiment luttait vaillamment, acquérant ainsi et l'inscription du nom à son drapeau et le respect de l'adversaire. Les survivants y rencontrent encore leurs anciens ennemis et peuvent, la tête haute, leur serrer la main.

Une fille du Capitaine Picard épousa un officier, et ce gendre, respectueux du culte du souvenir, s'imprégna des leçons du père disparu. Oui, le grain était semé ! Il a porté ses fruits. Ce fils fut un brillant officier de cavalerie.

Blessé au cours des opérations de pacification du Maroc, amputé d'un bras, le Lieutenant Michon fut décoré de la Légion d'honneur en 1923. Il continua à servir dans cette cavalerie de l'Armée d'Afrique qui, du Maroc au Levant faisait aimer la France et maintenait son prestige.

Après avoir participé à la Campagne de 1940, il est de nouveau au Maroc, aux Spahis, préparant cette armée qui sera notre résurrection. Puis c'est la libération ! Après avoir franchi le Rhin, le Colonel Michon est chargé du commandement de la subdivision de Dijon. Il est nommé général et part à la retraite après une carrière bien remplie au service du Pays.

L'avenir part du passé. Dans nos villages de Picardie où la tradition du 51^e R.I. se perpétue, il est fréquent d'assister, après les épreuves d'instruction, à la présentation des jeunes soldats au drapeau.

Là, face au Monument aux Morts et devant la population en communion de pensée, le Colonel rappelle l'histoire du Régiment. Puis, la fourragère aux couleurs de la médaille militaire est accrochée à l'épaule des jeunes recrues par les anciens de la Guerre.

Alors Joigny tu peux être fier : cette fourragère a été gagnée par ceux qui, sur le champ de bataille de Beauséjour sont tombés, comme ce modeste mais pur héros que fut ton fils : le Capitaine Picard.

PÂTISSERIE
CONFISERIE
SALON DE THE

TEL. 62-22-28

G. VINCENT

11, Avenue Gambetta

JOIGNY

SPECIALITES

Chardon à la
Poire William
VACHERIN

POMPADOUR



La milice à Saint-Julien-du-Sault

Son organisation Son recrutement

par M. PAPELARD

Ces milices, ou régiments provinciaux, étaient une sorte d'armée territoriale qui avait été organisée par un règlement royal du 29 novembre 1668.

Elle était destinée à la défense en cas de besoin des places tant frontalières que maritimes.

Les officiers étaient pris parmi la noblesse, ils choisissaient les sergents et tambours qui avaient double paye.

Les petits villages ne fournissaient pas de miliciens, seuls les bourgs les plus importants, nommaient, équipaient et entretenaient un ou deux soldats pour fournir des compagnies de 50 hommes.

Ceux-ci devaient pouvoir s'assembler dans une localité centrale, de façon à ne découcher qu'une nuit au plus pour se rendre à l'exercice.

Le milicien élu devait être célibataire, âgé d'au moins 20 ans et de 40 ans au plus.

Le règlement porte : « cet homme devra avoir un bon chapeau, un justaucorps de drap, des culottes et bas aussi de drap, et être bien chaussé, sans que les soldats qui composeront cette milice soient obligés à aucune uniformité de vêtement et couleur d'habit, de bas ni de chapeau (1) ».

Un règlement, donné par le commandant Bazin à la garde nationale de Saint-Julien-du-Sault, porte : Il est défendu « aux grenadiers et voltigeurs de venir sous les armes en sabots et en bonnets de coton, sous peine d'une amende de 50 centimes ».

Le milicien sera aussi armé d'un mousqueton ou d'un fusil tel que la paroisse pourra trouver, duquel il pourra se servir pour faire l'exercice en attendant que Sa M. puisse envoyer des mousquetons pour être distribués ; la dite paroisse fournira aussi un baudrier

(1) Les régiments de milice furent, par la suite, uniformément armés et habillés de drap gris, avec parements bleus, et coiffés du même chapeau que l'infanterie royale (Ordonnance du 10 avril 1690).

et une épée... Le soldat ainsi nommé par la paroisse ne pourra s'en absenter pour plus de 2 ou 3 jours sans permission, pendant les deux années qu'il devra servir ladite milice (l'absent est passible d'un écu d'amende, applicable aux pauvres de la paroisse et celui qui quitte le régiment lorsqu'il est assemblé est puni du fouet. Règlement de 1688).

Cet homme ainsi nommé sera payé par la paroisse qui l'aura choisi, sur le pied de deux sols par jour, de six jours en six jours par avance.

« Après ces deux ans passés, si le soldat nommé par un village ne voulait pas continuer le même service, il en fera la déclaration au mois de novembre devant le juge du village, moyennant quoi, le premier dimanche de décembre, la paroisse sera obligée d'en nommer un autre, et ne pourra celui qui aura été ainsi nommé une fois et aura servi ses deux ans, être nommé plus de sa vie, que de son consentement ».

« Veut S.M. que celui qui aura ainsi fait ses deux années pour une paroisse et viendra à se marier dans la même paroisse, ne puisse y être imposé à la taille que deux ans après son mariage ; S.M. voulant qu'il en soit exempt pendant les dites deux années, en considération du service qu'il aura rendu dans la paroisse ».

Le règlement prévoit également le cas de mort ou de réforme d'un milicien.

« Si le soldat nommé par la paroisse venait à mourir, ou être hors d'état de servir, il sera remplacé par la dite paroisse huitaine après, d'un homme de pareille qualité que celle-ci devant désignée ».

C'est d'ailleurs ce qui arriva à Saint-Julien en 1692.

Le milicien Charles Thomas étant mort, la communauté des habitants s'assembla pour lui donner un remplaçant qui fut Symon Martin.

Maison BOLZINGER

Fleurs naturelles et
artificielles



Articles
funéraires

3 bis Avenue
Gambetta
JOIGNY

Tél. : 62.14.14
Articles de pêche

LIBRAIRIE - PAPETERIE

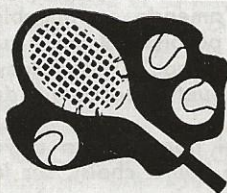
articles de bureau - Imprimerie
photo

M. BERGER

7, quai Ragobert

89 - JOIGNY

Tél. 62-14-56



CAMPING
SKI - CHASSE
PLEIN-AIR
SPORTS

CABANON

J. SACARD

1, Av. Gambetta — JOIGNY
Tél. : 62-09-33

LE BRICOLAGE SERVICE DE JOIGNY

Av. de Sully - Tél. : 62.10.23

« C'est vraiment
le paradis
du bricoleur »

Tout ce qui concerne
le pneu

Sté JEANDOT Fils

Maison fondée en 1924

13, Avenue Robert PETIT

89 - JOIGNY

Tél. : 62-18-84

CHARCUTIER traiteur

Spécialités : Pâtés en croûte
Jambon de Paris

Plats cuisinés **D. DEBIASTRE**



25, rue
St-Jacques

Case 22
Marché couvert
Tél. : 62-06-07

JOIGNY

QUATRE G.

GRAINES
ARTICLES DE PECHE



T. 62-10-24

JOIGNY

8, rue
G.-Cortel

A. LEVASSEUR

Réparations Automobiles

60, Avenue Gambetta

Tél. : 62-23-52

JOIGNY Yonne

SHELL

Pour cette élection, il y a au bureau le syndic et les deux échevins, ainsi que les notaires Deforceville et Danlay. Cinquante personnes au plus étaient présentes.

L'élection terminée, l'un des notaires en lit à haute voix le procès-verbal.

Cejourd'huy dimanche vint huitième jour du mois de Décembre 1692, environ l'heure midy, issue de la messe paroissiale célébrée en l'église de Saint-Julien-du-Sault, en l'auditoire est comparu pardevant les notaires à Saint-Julien-du-Sault soubzignez Jean Louis de Bourgade sieur de la Rivière seindic, Claude Durand et Louis Gallois eschevins des habitants de la paroisse dud. Saint-Julien. Lesquels nous ont dict qu'en exécution de lordreà eux envoyé de la part de monsieur le subdélégué de monseigneur l'intendant pour l'élection de Joigny du 27 du présent mois et signée Gaultier :

Ils ont fait convoquer les habitants dud. Saint-Julien au son de la cloche à la manière accoustumée, et du tambour, pour s'assembler a ce lieu et heure presens dans led. haudioire, lieu accoustumé à tenir assemblée desd. habitants affin et par iceux habitants faire élection et nomination dun soldat pour servir a la milice au lieu et place de deffunct Charle Thomas. Lesquelz habitants estans assemblez en grand nombre représentant la plus grande et seine partye dicieux qui sont Maître Fiacre Barat, Julien Hatin, Philippe Deforceville, Jacque Blaveron, Pierre Colas, Louis Huré, Jean Deblais, Etienne Delapierre, Jean Pons, Jean Cuissard, Michel Moreau, Louis Descottes, Julien Patier, Martin Sevené, Guillaume Brunet, Julien Giroult, Jean Gyrard, Savenien Vérien, Ambroise Vérien, Louis Chape-noire, Edme Garnot, Etienne Sevené, fils de Claude Bénigne Deslandes, Guillaume Barrault, Jean Detroye, Guillaume Dancevoy, Jacques Sevené, Claude Hattin, Louis Hay, Symon Cormon, Jean Sevené, le jeune fils de Jean Antoine Périer, Laurent Thomas, Pierre Pasquier, Jean Villevaudé, Laisné, Jean Fascina, Edme Cornebise, Pierre Renault, etc...

Lesdictz seindicq et échevins nous ont requis recevoir les voyes, ce quj leur auroit esté accordé.

Lesquels cy dessus nomez et aultres presens à lassemblée ont donné leurs voix alternativement lun après laultre

après en avoir esté interpelléz, sur la réquisition desd. seindicq et échevins.

Et par la nomination par eux faicte et par lesd. seindicq et échevins, Symon Martin, filz de Symon, cest trouvé chargé de 22 voye :

Etienne Garnot, des Bourbiers, 1 ;
André Vérien, 8 ;
Le filz de Jacque Lthomas, 4 ;
Le filz de Pierre Raynaud, 1 ;
Claude Deforceville filz de Claude, 1 ;
Le filz de Toussaint Charpentier, 1 ;
Pierre Hattin, 1 ;

Delaquelle nomination faicte par lesd. habitants, lesdictz seindicq et echevins ont requis acte... à eux octroyé, et de ce que le nommé Symon Martin sest trouvé excédent en voye.

Lesd. jour et an. Led. Durand (échevin) et plusieurs habitants ont déclaré ne savoir signé à la réserve des soubzsignez.

Signé : Larivière, L. Gallois, Cormon, Barat, J. Hatin. Blaveron, J. Deblais, Colas, Pons, Fauchot, P. Deforceville, Huré, S. Vérien, Jean Sévené, L. Descotes, C. Deforceville, notaire et Danlay notaire royal.

Contrôlé à Saint-Julien, le vingthuit Décembre 1692 R. 6, signé : Lemeur.

La législation relative aux Milices fut bien des fois modifiée depuis le règlement de 1688 ; une ordonnance royale supprima entre autres l'élection des miliciens et établit le tirage au sort pour les garçons et jeunes hommes mariés qui devaient fournir les soldats à la milice.

Une autre ordonnance du 10 septembre 1709, portant règlement pour les recrues, laissa aux paroisses la faculté de se racheter moyennant 75 livres par homme.

Dans son livre, Vérien-la-Boussole nous dit comment se pratiquait encore à Saint-Julien en 1773, le tirage pour la milice, auquel il participa d'ailleurs pour la première fois en ladite année.

« Me voilà donc en route pour Joigny avec mes camarades et tous les célibataires du pays âgés de moins de quarante ans. La bande, composée d'une cinquantaine de bons vivants, a pris la nouvelle route, c'est-à-dire, celle qui passe depuis quelque temps par Villecien et St-Aubin. Cette route à pei-

ne achevée, en automne après les pluies est en si piteux état que d'un village à l'autre, il faut suivre le côté sur lequel on s'est engagé ; et comme Fauchot veut traverser la chaussée pour rejoindre un groupe de ses camarades, il s'embourbe si bel et si bien qu'il ne peut s'arracher sans secours.

Cet incident ne fait qu'augmenter la bonne humeur des voyageurs, mais pourquoi seraient-ils tristes ? L'impôt qu'ils vont payer n'est pas sérieux, l'armée régulière étant formée d'engagés et d'hommes soldés, la Milice n'est qu'une sorte d'armée territoriale qui n'a pas souvent à faire campagne.

A la ville, on trouve encore à faire tirer son billet pour cinquante à soixante livres. Les gars de Saint-Julien ont fait d'ailleurs une « bourse pour les miliciens » et y en eût-il deux qui tiraient le billet sur lequel est écrit « soldat de milice » que la mise des camarades suffirait à leur acheter des remplaçants.

Je reviens à St-Julien avec un billet blanc, je pouvais comme il y en a échapper au tirage, mais j'ai préféré me soumettre à la Loi plutôt que de l'éluider en me procurant un certificat de résidence à Paris. Trois mois de séjour en cette ville exemptaient du tirage pour la milice, aussi la capitale était-elle en ce moment-là, inondée de provinciaux ».

Les milices furent supprimées le 4 septembre 1791, sur la réclamation des provinces qui protestaient contre le tirage au sort devenu impopulaire.

D'ailleurs, la Garde Nationale était déjà née, et elle avait pour parrain Lafayette ; cette nouvelle institution flattait fort la vanité bourgeoise « et il y eut à Paris nombre d'avocats, de manu-

facturiers, de médecins, de marchands qui se mirent à jouer aux soldats ».

Ce petit jeu plaisant, mais plus dangereux qu'utile, fut en usage à diverses reprises à Saint-Julien-du-Sault, comme dans beaucoup de communes de France.

Et pour en conserver le souvenir, nous devons noter les noms des principaux officiers de la garde nationale, ou plutôt bourgeoise, établie à Saint-Julien-du-Sault en 1790.

Ces officiers étaient :

Décasieux (Piochart), commandant,
Bazin, capitaine de chasseurs,
Genty, capitaine de grenadiers,
Deforceville, major,
Choin, aumônier.

Une compagnie de grenadiers de cette garde nationale de Saint-Julien, qui assistait à Auxerre à la Fédération du département, fut remarquée par le bel équipement et la haute stature de ses hommes.

Les Hay, les Bailly, Vérien, Charpentier, Bourgoin, etc... n'étaient pas des avortons.

PLOMBERIE - SANITAIRE CHAUFFAGE CENTRAL

P. LEVET Fils

3 et 6 rue d'Etape, JOIGNY

Appareils Ménagers

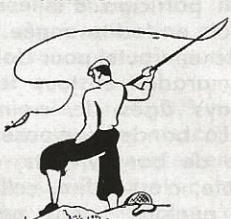
Adoucisseurs d'eau

Chaudières et Brûleurs à Mazout

« FRANCIA »

M^{me} GENTY

ARTICLES DE PECHE - FLEURS
GRAINES



8, Quai
Ragobert
JOIGNY

Tél. : 62.11.57

**RÉCUPÉRATION
AFFINAGE**

~~~~~

rue chaudot 89 - JOIGNY

---

**ROUGHOL et C<sup>ie</sup>**



# A VILLENEUVE-sur-YONNE en 1814

## *Notes originales de M. le Gentilhomme (suite)*

Le 16 sur les 10 heures du matin, une des vedettes ennemies placée sur le pont crut apercevoir une vedette française, elle en avertit le piquet qui de suite monta à cheval. Un d'eux se détacha près le commandant qui donna aussitôt l'ordre de sonner à cheval ; toute la troupe se mit en bataille sur la grande route. Différents pelotons s'en détachèrent et vinrent courir au grand galop dans nos rues. Une demi-heure après, ils s'aperçurent de leur méprise. Le calme se rétablit et chacun reprit sa position. Cette fausse alerte fut cause qu'ils se firent délivrer encore de nouvelles rations. Il semblait que plus nos ressources s'épuisaient, plus ils devenaient exigeants. Sur le midi, un officier et 20 dragons venant de Sens apportent un ordre de l'intendant de l'armée (4<sup>e</sup> corps) qui frappait encore notre malheureuse cité : une réquisition de 300 sacs d'avoine et 300 quintaux de foin. L'ordre était précis et il n'accordait que 3 heures pour la remplir sous peine d'exécution militaire. L'officier qui en était porteur ajouta qu'il avait reçu l'ordre de faire piller la ville si on n'y obtempérait pas et de plus qu'il fallait que tous les habitants déposassent leurs armes à la Mairie et que celui chez lequel on en trouverait, serait fusillé sans autre forme de procès.

Pour remplir cette réquisition, on fut obligé de prendre l'avoine destinée aux semailles. Encore ne put-on en rassembler que 20 sacs qui furent avec le foin chargés dans un bateau et expédiés à Sens.

Le commandant du détachement en station à Villeneuve voyant qu'on donnait de l'avoine pour les troupes de Sens en exigea aussi pour lui mais comme il en réitérait l'ordre, arriva de St-Julien-du-Sault un convoi de trois voitures portant 843 mesures d'avoine et quatre vaches qui les suivaient ; dans le nombre, il y en avait une qui était plus faible que les autres. Le commandant ne voulut pas les recevoir à moins que l'adjoint au maire qui accompagnait ce convoi ne lui payât 40 fr., ce qu'il fut contraint de faire. Il le menaça même de faire payer 2400 fr. à quoi il évaluait les fers, cuirs et autres objets qu'il aurait du lui fournir.

Malgré que dans la journée, on avait délivré 450 rations de pain, le commandant exigea le soir 30 nouvelles rations de sorte que 150 hommes consommèrent

environ 600 livres de pain dans leur journée.

Le poste qui était placé chez M. Gau força les serrures et pilla plusieurs effets, s'y porta à plusieurs excès. On s'en plaignit mais l'officier envoyé pour les punir n'en fit que rire.

Le 17, des commissaires furent à Sens livrer le foin et l'avoine ; ils revinrent à six heures du soir et dirent qu'attendu qu'ils n'avaient pas livré la quantité demandée en avoine, il fallait que la ville livre le lendemain 40 feuilletes de vin et une de la Comète. Ils dirent encore que sur les une heure et demie, ils entendirent battre la générale et que toute la troupe sous les ordres du Comte de Giulay, ses bagages et artillerie étaient partis se dirigeant sur Troyes à l'exception de 500 cosaques qui étaient campés dans les environs du faubourg Notre-Dame. Ce rapport fut reçu avec plaisir, attendu qu'il nous donnait l'espoir d'être bientôt délivrés de cette horde soldatesque qui nous dévorait depuis si longtemps.

Ce même jour 17 toujours même nombre de troupes c'est-à-dire un détachement du 12<sup>e</sup> régiment de hussards palatins 2<sup>e</sup> escadron de la 2<sup>e</sup> Division de Vélites commandé par le chef d'escadron Cortoniev et un autre détachement de dragons de la Tour commandé par le chef d'escadron Konetz. Le tout formait environ 150 hommes commandés tous par le chef d'escadron Konetz. Ce dernier fit une infinité de demandes notamment de drap pour les habits de ses soldats, des toiles, du cuir, etc... sur les représentations qu'on lui fit qu'il n'y avait point de drap, etc... il n'en parla plus mais dit-il, puisque vous ne pouvez me donner ces objets — Donnez-moi seulement deux mors de bride et six étriers et je serai content. On s'empressa de le satisfaire. Sur les 3 heures du soir, on lui livra tout ce qui était disponible des fers et des clous qu'on avait dû fabriquer.

Sur les 4 heures tout ce corps comme saisi d'épouvante courut aux armes, monta à cheval, se mit à galoper vers le sud, pistolet en avant sur toutes les routes, par toutes les rues ; ils firent filer leurs caissons et voitures et les dirigèrent sur Joigny. Tous les postes furent levés et toute la troupe se mit en bataille dans la plaine des Egriselles faisant face au midi.

(à suivre)



## USINE JACQUES CŒUR



Toute l'alimentation  
du bétail

CÉZY - 89  
Tél. : 63.10.01

## Les magasins CASIMIR S.A.

9 à 13, rue Gabriel CORTEL  
JOIGNY - Tél. : 62.02.05

Habillent  
**hommes - dames - enfants**  
aux meilleurs *PRIX*

## PAMPRYL

Les sept jus de fruits PRAMPRYL sont  
parfaitement naturels



*Les USINES PAMPRYL sont installées  
au cœur même des régions productrices*

**PAMPRYL - NUITS-ST-GEORGES (21)  
et JOIGNY (89)**

PRODUCTEUR EUROPEEN

**AMENAGEZ VOTRE AVENIR**

**TOUT EN SIMPLIFIANT VOTRE EXISTENCE !**

## LA CAISSE D'ÉPARGNE DE JOIGNY

FONDÉE EN 1842

EST LA SEULE A POUVOIR VOUS Y AIDER  
GRACE A LA GAMME ETENDUE  
DE SES FORMULES DE DEPOTS  
REMUNERES JUSQU'A 8 %

**ET TOTALEMENT EXONERES D'IMPOTS !**

CONSULTEZ-LA EN PRIORITE...

...ELLE EST PRESENTE DANS

100 VILLES ET COMMUNES DE L'ANCIEN ARRONDISSEMENT



M.<sup>re</sup> PAQUEROT

# Art et Artisanat

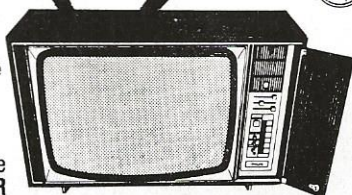
AV. RHIN ET DANUBE JOIGNY TEL. 62-00-27  
RC. 69 A 26

RUE D'EGLÉNY AUXERRE TEL. 52.07.08

## les nouveaux TV COULEUR PHILIPS 110° entièrement transistorisés

- Ça accroît la fiabilité de l'appareil : tout transistors
- Ça réduit l'encombrement : 10 cm de profondeur en moins
- Ça améliore l'image : elle est encore plus contrastée
- Ça facilite l'utilisation : plus de touches à enfoncer

PHILIPS une gamme de 10 TV COULEUR



FRY — JOIGNY

Tél. 62-11-34

**Philips : le premier spécialiste européen de la TV couleur**

## Abonnement pour 1974

*Pour vous abonner ou vous réabonner (Nos 13 à 16) :*

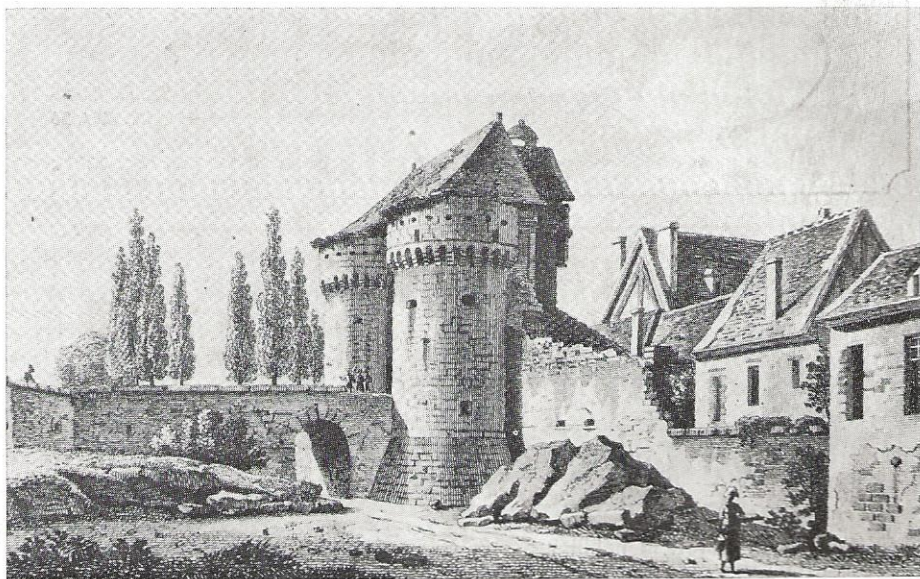
Ayez l'obligeance de verser le montant de l'abonnement : **12 francs** (pour 4 numéros).

soit par chèque bancaire,

soit par chèque postal ECHO DE JOIGNY : C. C. P. DIJON : 2 100-92.

Cotisation de Membre Actif de l'Association Culturelle d'Etudes de Joigny : **8 francs par an.**





*Dessin romantique de la Porte Saint-Jacques de Joigny  
avant sa démolition de 1824.*

## ***Sommaire du n° 12***

**Page 3 La Commanderie de Rous-  
semeau à Marsangy, par J.-  
Luc DAUPHIN.**

— **8 Le Comte de Cézzy inspira-  
teur de Racine, par M. VAN-  
NEROY.**

— **13 La démolition de la Porte  
Saint-Jacques de Joigny en  
1824, par P. LEBŒUF.**

**Page 21 Le Capitaine Picard (1879-  
1915), par G. MACAISNE.**

— **27 La milice à Saint-Julien-du-  
Sault, par M. PAPELARD.**

— **31 Villeneuve-sur-Yonne en 1814  
(suite).**